

INVENTAIRE DES PERSPECTIVES VISUELLES

SITE PATRIMONIAL DE CHARLESBOURG

Version FINALE : 15 juin 2015

ÉTUDE RÉALISÉE POUR LA VILLE DE QUÉBEC ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE,
ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

RAPPORT PRÉPARÉ PAR ANNEXE U UNE DIVISION DE GROUPE A

Entente de développement culturel



une division de
annexeU groupe/A

architectes
designers urbains
urbaniste

CRÉDITS

GROUPEA/ANNEXEU

CHARGÉ DE PROJET

Rémi Morency

RECHERCHE ET RÉDACTION

Rémi Morency

Alexandre Laprise

CARTOGRAPHIE, ILLUSTRATION, MONTAGE

Alexandre Laprise

Karine Marchand

COMITÉ DE SUIVI

Peter Murphy, M.Arch, MUP, AICP, Conseiller en design urbain, Ville de Québec

Suzanne Hamel, Architecte paysagiste, Ville de Québec

Pierre Marcoux, Urbaniste, Arrondissement de Charlesbourg, Ville de Québec

Jacques Harvey, Architecte, Ville de Québec

Geneviève Dion, Conseillère en patrimoine, Ministère de la Culture et Communications

JUIN 2015

DOSSIER NO 15-02

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5	PARTIE 3 SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE	29
OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	5	3.1 Principes d'évaluation des perspectives visuelles	29
MÉTHODOLOGIE	5	3.2 Évaluation générale	29
TERRITOIRE À L'ÉTUDE ET ZONE D'INFLUENCE	6	3.3 Unités de paysage	30
LEXIQUE	8	3.4 Organisation de l'inventaire	32
PARTIE 1 CONNAISSANCE DU PAYSAGE ET LISIBILITÉ	11	3.4.1 Les points de vue extérieurs	32
1.1 Synthèse de l'évolution physico-spatiale du territoire	11	3.4.2 Les parcours d'approche	33
1.2 Les valeurs patrimoniales	15	3.4.3 Les perspectives visuelles	39
1.3 Éléments constituant le paysage et hypothèses de lisibilité	16	PARTIE 4 INVENTAIRE DES PERSPECTIVES VISUELLES	40
1.3.1 Lisibilité des éléments naturels	16	4.1 séquences visuelles	41
1.3.2 Lisibilité des éléments anthropiques dans une perspective diachronique	17	4.2 percées, panoramas et point d'observation	55
PARTIE 2 ORGANISATION DU PAYSAGE : PRINCIPES DIRECTEURS ET PERMANENCES HISTORIQUES	23	4.3 Relations visuelles	63
		BIBLIOGRAPHIE	67

INTRODUCTION

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La Ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications désirent conjointement par cette étude se doter d'un inventaire des perspectives visuelles pour le site patrimonial de Charlesbourg ainsi que ses parcours d'approche. Cet inventaire permettra d'ajouter des données additionnelles au corpus de connaissances du milieu afin de mieux y intervenir, de le mettre en valeur et d'en préserver ses caractères essentiels hérités.

Le mandat de cette étude se divise en quatre volets :

Analyser et découper le territoire à l'étude en unités de paysage et décrire les principe d'organisation et de lisibilité des éléments les constituant.

Identifier les perspectives visuelles à partir du domaine public :

- de l'intérieur du site patrimonial vers ses propres composantes;
- de l'intérieur du site patrimonial vers l'extérieur;
- de l'extérieur vers le site patrimonial lui-même.

Classifier les perspectives visuelles selon des critères qui définissent les caractéristiques essentielles du site patrimonial.

Élaborer des recommandations relatives à la protection et la mise en valeur des perspectives visuelles. Ces recommandations permettront de compléter les divers outils d'encadrement ayant juridiction sur le territoire du site patrimonial.

MÉTHODOLOGIE

Afin de répondre le plus possible aux réalités climatiques qui prévalent sur le territoire, l'étape de collecte de données ayant menée à l'identification des perspectives visuelles s'est d'abord déroulée en saison hivernale, avec comme complément une banque de photographies datant de l'automne 2013 et de l'été 2014 généreusement partagée par le ministère de la Culture et des Communications. Cela aura permis de valider l'inventaire à la fois en hiver sous couverture neigeuse et en été sous couverture végétale. Il est primordial de procéder ainsi puisque certaines variations saisonnières modulent grandement le paysage d'une saison à l'autre, la période hivernale étant souvent reléguée au second plan. Les perspectives visuelles ont été classifiées selon la saison qui permet de renseigner sur le plus d'élément du paysage, le couvert végétal étant un acteur important dans l'analyse.

1. Analyser les éléments constituant le paysage

L'étude cartographique, historique et documentaire permet d'identifier les strates matérielles qui se sont superposées dans le temps et qui forment aujourd'hui le paysage. Il s'agit autant des éléments naturels (hydrographie, topographie et couvert végétal) que des éléments anthropiques (premiers établissements, parcours, divisions successives des terres, infrastructures, etc.). L'observation de ces objets est diachronique, c'est-à-dire qu'elle met en lumière leurs transformations mais aussi de comprendre la logique d'organisation du territoire en les mettant en relation entre eux et non de les isoler et de les lire distinctement. Cette méthode permet de constater que le paysage n'est pas un objet statique mais qu'il est bel et bien en constant changement. Cette première démarche analytique oriente l'analyse in situ. Dès cette étape, une visite de reconnaissance sur le territoire est réalisée.

2. Circonscrire les unités de paysage

Le territoire à l'étude a été découpé en unités de paysages. Chaque unité possède sa propre logique d'organisation, essentiellement basée sur ses caractéristiques paysagères qui découlent de son histoire et de son évolution. Ainsi, une unité de paysage possède des caractéristiques relativement homogènes en matière de composition du tissu urbain et de ses relations avec les éléments naturels. L'identification de ces unités constitue la base de l'analyse paysagère.

3. Élaborer les principes généraux de lisibilité des paysages

L'élaboration des principes généraux d'appréciation des paysages du site patrimonial est basée autant sur la théorie, l'histoire du lieu que sur la forme des établissements actuels. Ils permettent de répondre à la question générale : que devrait-on voir dans le site patrimonial et comment cette lecture devrait s'opérer.

4. Effectuer un relevé photographique systématique de l'ensemble du territoire à l'étude

Le relevé photographique à partir du domaine public (rues, parcs, places) a été effectué à l'hiver 2015. Ce dernier fut complété à l'aide de photographies récentes du ministère de la Culture et des Communications prises à l'automne 2013 et l'été 2014 afin de s'assurer d'une juste représentation des réalités saisonnières.

5. Identifier, nommer et décrire les perspectives visuelles

Toutes les perspectives visuelles potentielles et réelles à partir du domaine public seulement sont répertoriées de façon systématique. Leur description permet d'établir les bases de leur classification, nous informe sur la constitution du paysage et permet de faire une lecture diachronique du territoire, c'est-à-dire d'y lire les transformations depuis le premier découpage des terres par les Jésuites jusqu'à la ville contemporaine.

6. Établir les principes d'évaluation des perspectives visuelles

L'établissement de critères clairs permet d'assurer une classification objective des perspectives visuelles. Au-delà des facteurs subjectifs liés à l'esthétisme, les critères permettent de nommer en quoi une perspective se distingue d'une autre et sur quels éléments il importe de porter attention afin d'en préserver les caractéristiques historiques essentielles. Ainsi, la classification basée sur des critères précis vise à faire émerger les perspectives visuelles remarquables et intéressantes qui contribuent fortement à nous renseigner, à qualifier et à définir le territoire à l'étude en tant que site patrimonial.

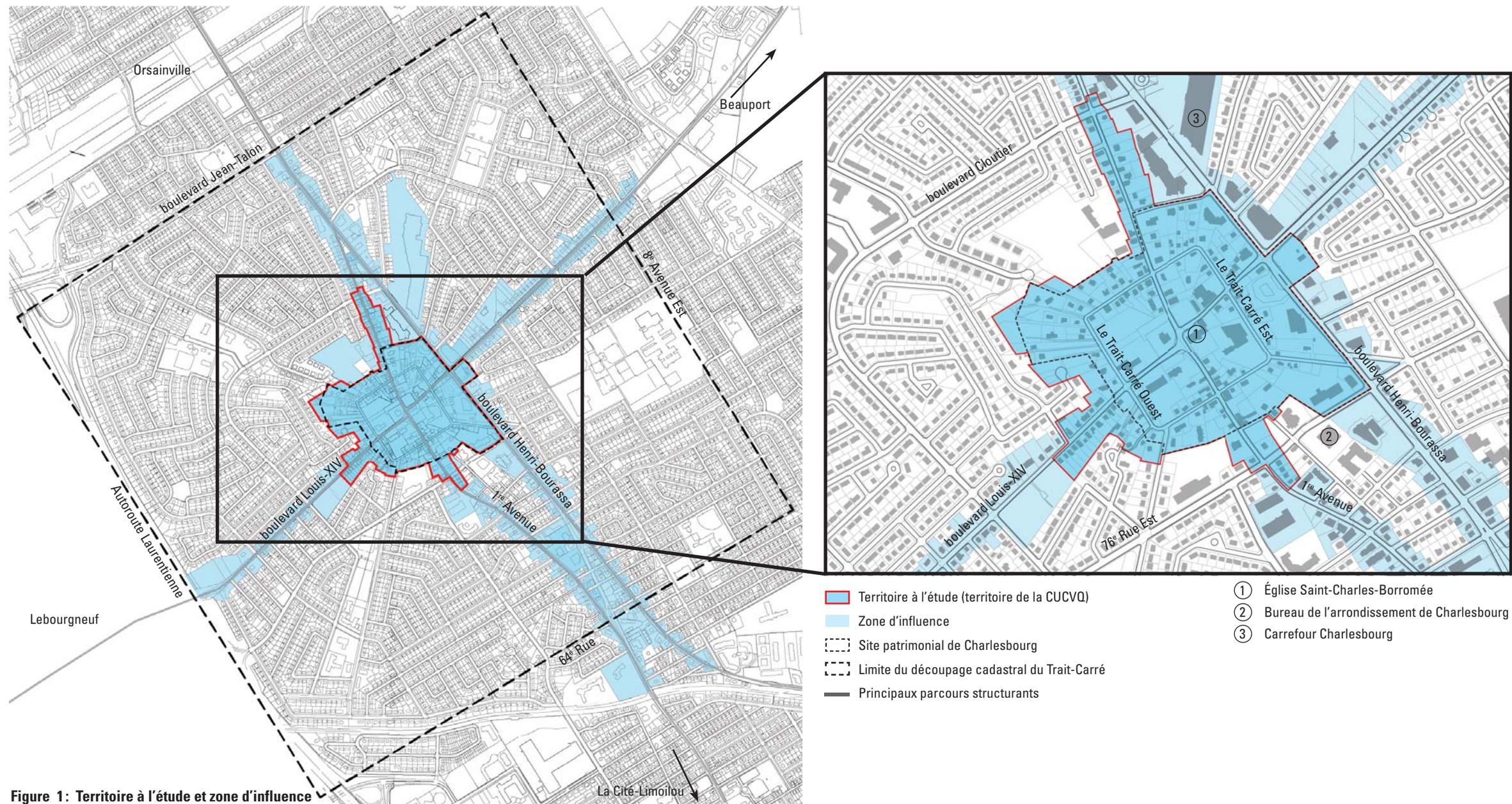
7. Commenter les perspectives visuelles

Les commentaires et recommandations associés à chacune des perspectives illustrent et complètent les principes généraux d'organisation du paysage. Ils expriment plus spécifiquement certains enjeux et problématiques quant à l'appréciation des paysages et mettent la table sur les pistes qui pourront être prises en compte pour la préservation et la mise en valeur des perspectives visuelles. Dans certains cas, les commentaires peuvent aussi soulever des opportunités pour bonifier ou requalifier certaines perspectives visuelles qui peuvent actuellement présenter certaines lacunes.

TERRITOIRE À L'ÉTUDE ET ZONE D'INFLUENCE

Le site patrimonial de Charlesbourg est situé au cœur de l'ancien noyau villageois du même nom, au croisement de l'actuelle 1^{re} Avenue et du boulevard Louis-XIV. Ce noyau villageois s'établit dès 1665 le long des deux parcours précédemment nommé, ainsi que sur les parcours d'implantation que sont Le Trait-Carré Est et Le Trait-Carré Ouest. Cependant, le territoire à l'étude de cet inventaire est plus large que le site patrimonial. Il correspond au territoire sous la juridiction de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) (ancien Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)) qui prend notamment en compte une partie plus significative et historique des parcours fondateurs de la 1^{re} Avenue et du boulevard Louis-XIV.

Enfin, dans toute forme d'analyse paysagère et d'inventaire de perspectives visuelles, il importe de prendre en compte une zone d'influence plus large, une sorte de périmètre à la zone d'étude qui interagit en second plan sur les perspectives visuelles ou qui constitue le seuil ou les parcours d'approche permettant de comprendre la relation du site patrimonial avec son environnement plus large. Dans ce cas-ci, la zone d'influence correspond aux principales approches visuelles publiques. (1^{re} Avenue, boulevard Louis-XIV et boulevard Henri-Bourassa) et est délimitée par ligne périmétrique de division originale des terres agricoles du Trait-Carré, soient le boulevard Jean-Talon, l'autoroute Laurentienne, la 64^e Rue et la 8^e Avenue Est.



LEXIQUE

Note : certaines définitions sont tirées ou inspirées de l'étude de Larochelle et Gauthier (2003)

Barrière visuelle

Élément naturel ou artificiel qui gêne la vue.

Corridor visuel

Le corridor correspond à la morphologie générale de l'espace public, bordé et défini spatialement par le bâti.

Limites

Bordures naturelles (cours d'eau, variation topographique, etc.) ou artificielles (voies, changement typologique du bâti, etc.) qui définissent les secteurs et qui marquent leur achèvement. Les limites peuvent être également définies comme étant franchissables ou infranchissables.

Nœud

Point stratégique dans le paysage urbain qui joue un rôle de connexion entre deux éléments ou systèmes d'éléments du tissu urbain (p. ex. : intersection, pont)

Noyau urbain ou noyau villageois

Ensemble bâti correspondant au lieu initial d'implantation des établissements humains et ayant un rayon d'influence sur le territoire.

Panorama

Vue très large (plus de 90 degrés) et possible lors d'un déplacement en ligne droite sur un élément d'intérêt qu'on peut saisir de façon globale. Il peut s'agir d'un élément du site naturel, de la silhouette urbaine ou encore d'un ensemble de constructions particulièrement vaste.

Parcours

Élément du réseau viaire appartenant au domaine public. Un qualificatif pourrait lui être attribué pour le situer à l'intérieur d'un système hiérarchique : parcours fondateur, d'implantation, de raccordement, structurants, etc.

Parcours fondateurs

Voie initiale, le plus souvent spontanée, qui s'est développée sur un territoire donné pour relier le plus aisément possible deux points (établissements). Ils sont généralement sinueux, s'adaptant à la topographie et l'hydrographie du territoire.

Parcours d'implantation

Voie urbaine ou rurale destinée à l'occupation du territoire par la desserte de parcelles permettant l'occupation du territoire.

Parcours de raccordement

Voie aménagée à l'intérieur d'une trame urbaine existante pour favoriser la fluidité de la circulation. Ils se substituent souvent aux parcours fondateurs. Ils naissent du percement d'une nouvelle voie ou de l'élargissement d'une voie existante.

Parcours structurant

Parcours qui organise la trame urbaine d'un territoire donné, peu importe la typologie du parcours (fondateurs, implantation, raccordement, etc.).

Percée visuelle

Vue sur un élément d'intérêt, dont l'ouverture est limitée à un angle de moins de 90 degrés par le cadre bâti, la végétation ou un élément topographique.

Perspective visuelle

Vue sur un ensemble d'éléments d'intérêt plus ou moins lointain à partir d'un point donné. Les perspectives visuelles regroupent les séquences visuelles, les percées visuelles, les points d'observation et les panoramas.

Point d'observation

Vue très large (plus de 90 degrés) et possible à partir d'un point précis, généralement sur plusieurs éléments d'intérêt qu'on peut saisir de façon globale. Il peut s'agir d'éléments du site naturel, de la silhouette urbaine ou encore d'un ensemble de constructions particulièrement vaste.

Point focal

Point sur lequel l'attention est concentrée dans un corridor visuel ou dans toute autre perspective visuelle. Le point focal peut constituer un but ultime de destination ou une ponctuation dans une séquence visuelle.

Pôle

Type de nœud qui exerce une fonction supérieure dans le tissu urbain et généralement déterminé par la présence de plusieurs éléments continus qui se terminent ou qui partent de ce point. Les pôles sont des nœuds complexes qualifiés par la présence d'espaces publics et d'édifices spécialisés.

Relation visuelle

Vues relativement restreintes sur un ou des éléments d'intérêt possible à partir d'une série de points ou d'une ligne droite. La relation visuelle peut se faire dans les deux directions opposées ou vers une seule direction. Elle peut relier des éléments d'intérêt entre eux ou encore permettre de saisir l'agencement des éléments d'intérêts sur le territoire.

Repère visuel

Élément généralement construit qui, de par sa nature exceptionnelle (par opposition aux éléments communs et récurrents du tissu urbain), est reconnaissable, lisible et ponctue le tissu urbain. Un élément naturel du paysage peut aussi constituer un repère.

Secteur ou unité de paysage

Partie du territoire présentant une homogénéité ou une hétérogénéité du point de vue morphologique et dont les limites sont nettes, lisibles ou diffuses.

Séquence visuelle

Succession de plans présentant une certaine homogénéité quant au sujet observé. La séquence est liée au déplacement sur une portion de parcours. On peut qualifier la séquence : linéaire, d'approche,

symétrique/asymétrique, ouverte/fermée, convexe/concave, cadrée, etc. De même, il est possible de qualifier les transitions entre les séquences.

Tissu (urbain)

Ensemble des éléments construits d'une ville relatifs aux rues et espaces publics, lotissements et aux bâtiments. Il prend des formes variées, selon l'usage qu'on y retrouve.

Le tissu urbain peut se diviser en deux types : le **tissu de base** et le **tissu spécialisé**. Le tissu de base réfère à l'usage le plus récurrent à l'intérieur d'un territoire donné, il est habituellement associé à l'usage résidentiel. Le tissu spécialisé réfère à tous les autres usages du même territoire (commercial, industriel, institutionnel, etc.).

Trait-Carré

Réfère aux découpages originales des terres par les Jésuites, soit une série de terres agricoles en pointe de tarte formant un grand carré, à l'intérieur duquel s'incrustent deux autres carrés : l'ancienne commune et la réserve. Le **site patrimonial de Charlesbourg** correspond au site délimité par le ministère de la Culture et des Communications jouissant d'une protection patrimoniale. Il couvre une partie du Trait-Carré, soit la partie centrale incluant une partie des terres agricoles, l'ancienne commune et la réserve des Jésuites.

Le Trait-Carré (Est et Ouest)

Parcours d'implantation, formant une boucle carré, à la limite des terres agricoles et de la commune du Trait-Carré.

**PARTIE 1
CONNAISSANCE DU PAYSAGE ET LISIBILITÉ**



Figure 2: Plan of the city and part of the county of Quebec [extrait], 1903.
Source : Archives, Ville de Québec

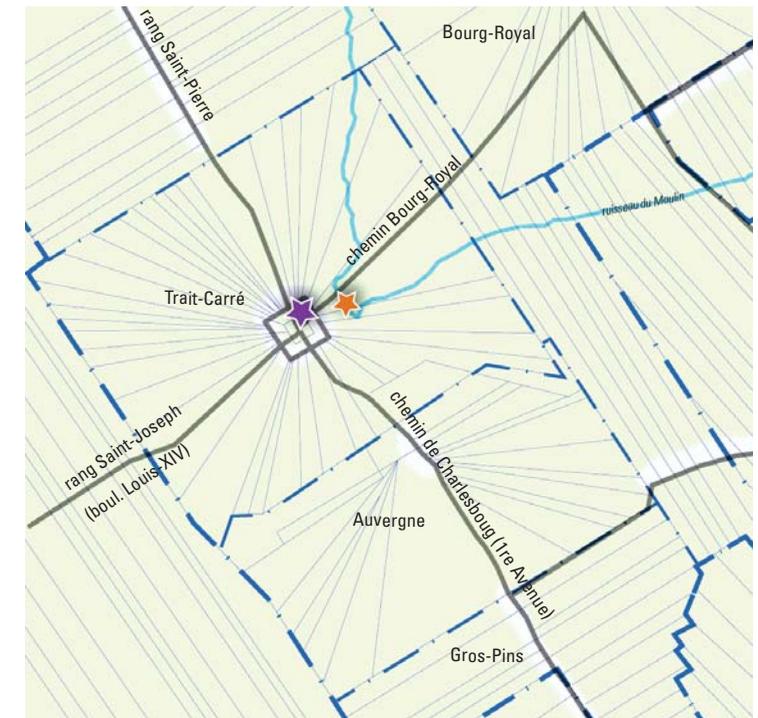
1.1 SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION PHYSICO-SPATIALE DU TERRITOIRE

1665-1799 : Premier découpage des seigneuries

Dès 1665, le découpage en étoile des terres du Trait-Carré est réalisé par les Jésuites. L'établissement est situé directement au nord de Québec, sur un plateau qui surplombe la vallée de la rivière Saint-Charles. L'année suivante, ce seront celles de Bourg-Royal à l'est et de l'Auvergne au sud qui seront découpées. La croisée de deux parcours fondateurs importants, la 1^{re} Avenue (anciennement le chemin de Charlesbourg) et le boulevard Louis-XIV (autrefois le rang Saint-Joseph et le chemin du Bourg-Royal), confère une position privilégiée au noyau du Trait-Carré qui favorisera son développement. Les premiers colons s'établissent sur les parcours d'implantation du Trait-Carré Est et Ouest, formant un carré et délimitant d'une part les terres agricoles privées qui se trouvaient du côté extérieur et d'autre part, les terres communes centrales, ainsi que celles réservées aux Jésuites pour les institutions.

Quelques années plus tard (1672), les premières terres seront concédées à Gros-Pins, au sud. Celles-ci sont perpendiculaires au chemin de Charlesbourg (actuelle 1^{re} Avenue). La portion nord (rang Saint-Pierre) sera ouverte à la fin du 17^e siècle, au même moment que le rang de la Commune plus à l'est. C'est à cette époque qu'est érigée la première chapelle au Trait-Carré, à l'emplacement actuel du parc du Sacré-Coeur. La première église sera construite sur le même emplacement en 1697.

En 1740, les Jésuites font construire l'actuel moulin à eau, sur les berges du ruisseau du Moulin qu'ils avaient détourné pour le rapprocher du centre du Trait-Carré.



-  Première église
-  Moulin des Jésuites
-  Parcours fondateurs
-  Découpage des terres (concessions)

Figure 3: 1665-1799 : Premier découpage des seigneuries

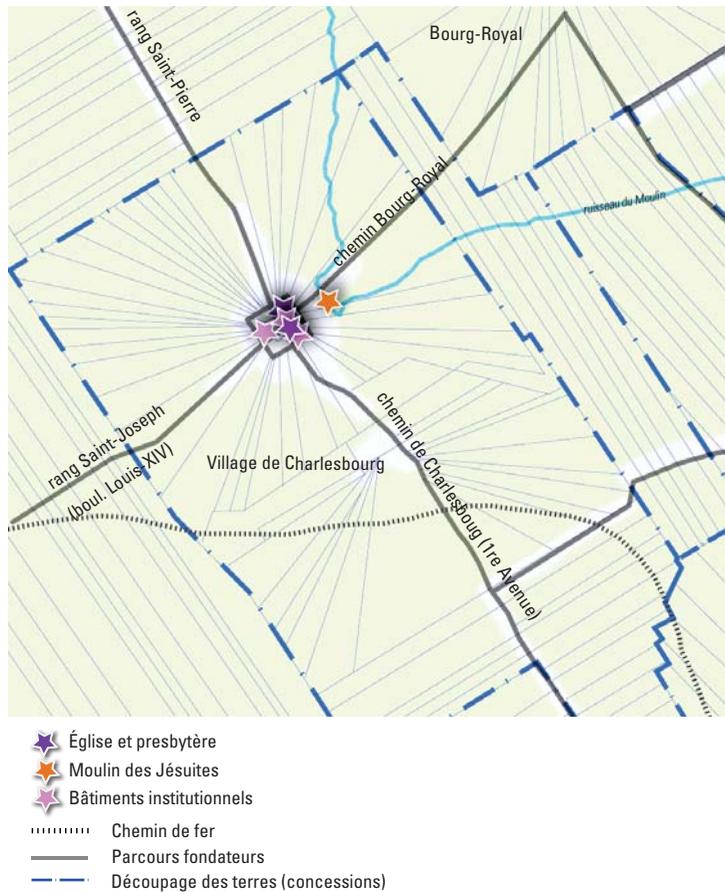


Figure 4: 1800-1914 : Village de Charlesbourg

1800-1914 : Formation du village de Charlesbourg

Au cours du 19^e siècle, le village de Charlesbourg prend forme (l'appellation officielle viendra en 1914). Privilégié par la croisée de deux parcours fondateurs, Charlesbourg affirme son statut de pôle secondaire d'importance, en dehors de Québec. Une certaine densité villageoise prend forme et les terres centrales réservées à la commune sont en partie loties le long des parcours d'implantation.

Une seconde église plus imposante (1827-1830), un nouveau presbytère (1875), le couvent des Sœurs du Bon-Pasteur (1883) et le collège des Pères Maristes (1903) illustrent ce nouveau statut de véritable village. De plus en plus de fermiers s'installent le long de du Trait-Carré Est et Ouest. On trouve aussi quelques commerçants et résidents qui s'établissent le long de la 1^{re} Avenue et du boulevard Louis-XIV. Le pôle s'étire alors le long de ces deux parcours.

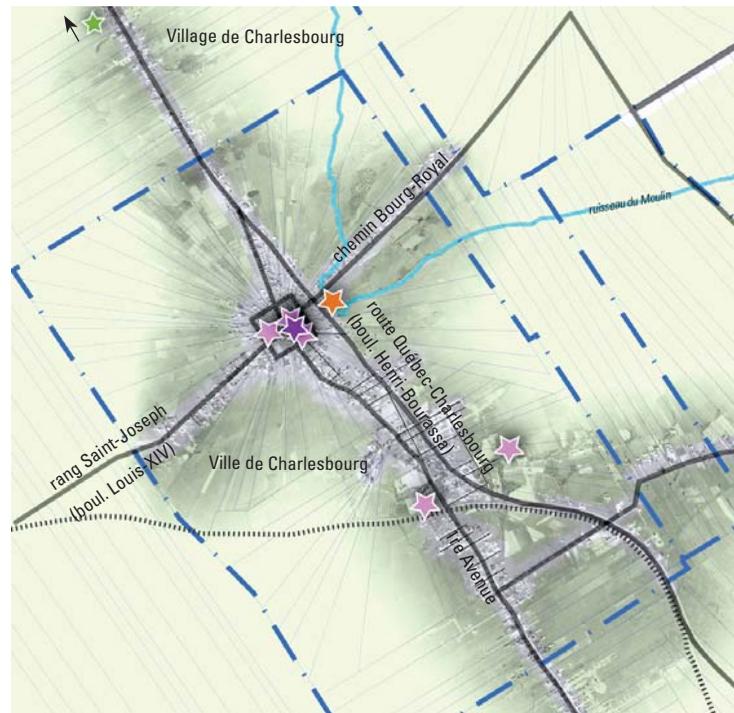
En dehors du noyau villageois, ce sont principalement les activités agro-forestières qui dominent. Le développement est lent et concentré le long des parcours établis. En 1883, l'implantation d'un chemin de fer scinde une partie du territoire. Son tracé suit le bas du coteau dans le secteur de L'Avvergne. Il relie Québec au Lac-Saint-Jean.

1915-1949 : Formation de la ville de Charlesbourg

Après le village, c'est la ville de Charlesbourg qui tisse sa trame. La dénomination sera officielle en 1949. C'est alors que s'amorcent les plus grands bouleversements urbains depuis les premières occupations de ce territoire.

De nouvelles institutions viennent s'y établir, notamment à même le coteau entre la plaine de la rivière Saint-Charles et le plateau de Charlesbourg, soient le séminaire des Eudistes en 1923 et le couvent des Sœurs de Saint-François-d'Assise en 1926. Le Jardin zoologique de Québec, plus au nord, ouvre ses portes en 1931.

La route Québec-Charlesbourg (l'actuel boulevard Henri-Bourassa) est tracée au milieu des années 1930. Elle reprend la courbe du chemin de fer, rejoint la 1^{re} Avenue plus au nord et restructure de façon importante le réseau routier nord-sud. Elle draine le trafic de transit en direction nord (Orsainville, N.-D.-des-Laurentides, etc.), tout en évitant le centre historique du Trait-Carré. Il isole toutefois le site du moulin des Jésuites du noyau historique et marque une importante scission dans la lecture de l'ancien territoire agricole radioconcentrique. C'est aussi le début des premiers balbutiements d'urbanisation dans l'interstice entre ce parcours et la 1^{re} Avenue.



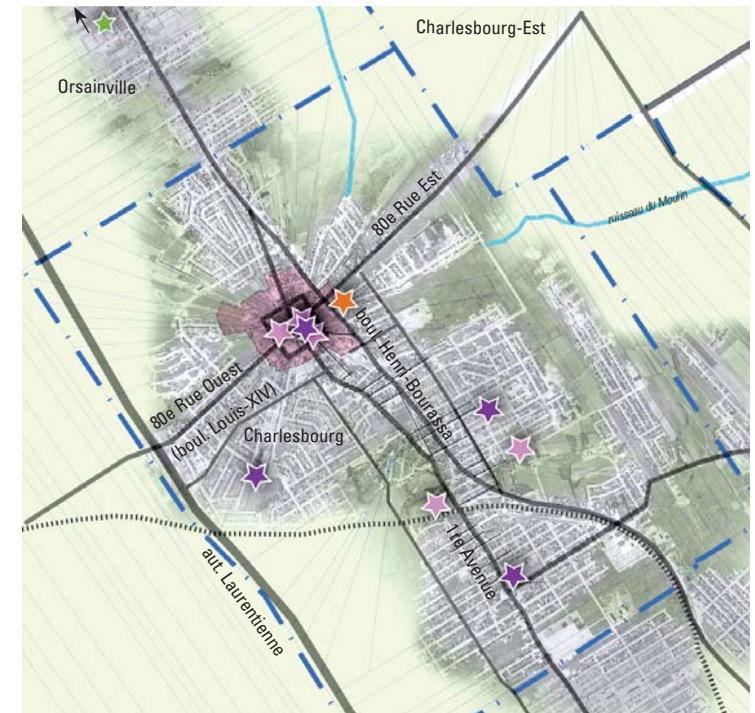
* Église
 * Moulin des Jésuites
 * Bâtiments institutionnels
 * Jardin zoologique
 Chemin de fer
 — Parcours fondateurs
 — Découpage des terres (municipalités, villages et paroisses)

Figure 5: 1915-1949 : Ville de Charlesbourg

1950-1965 : Urbanisation phase 1

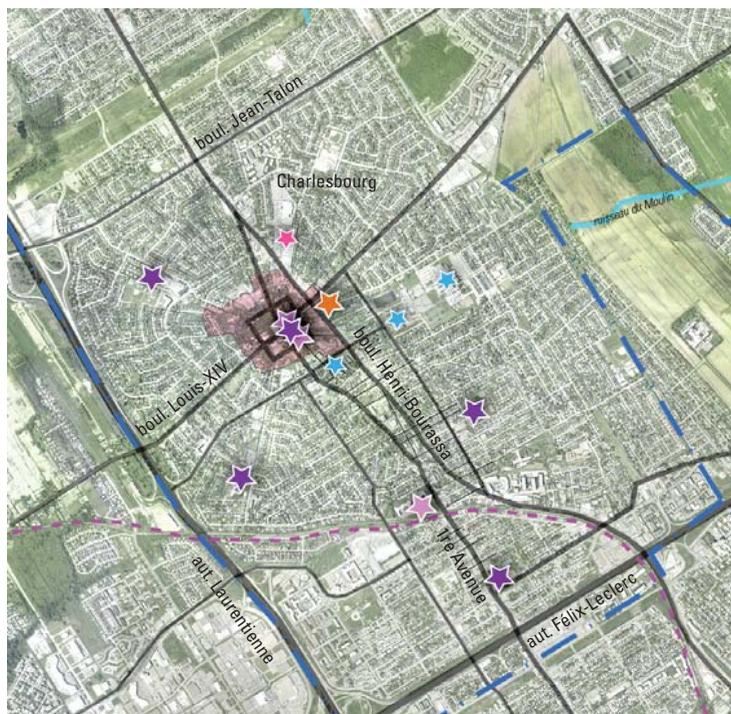
C'est sur une courte période de 15 ans que l'urbanisation extensive du territoire d'influence est en grande partie réalisée. La banlieue d'après-guerre prend d'assaut Charlesbourg. Le développement se fait du sud vers le nord. Les communications dans cet axe sont donc améliorées notamment avec l'aménagement de l'autoroute Laurentienne et du tracé des 3^e Avenue Est et Ouest et de la 76^e Rue qui connecte le boulevard Henri-Bourassa à l'autoroute. En 1965, les paroisses de Saint-Rodrigue et de Saint-Jérôme sont les plus développées avec la présence d'une église dans chacune. Dans la portion nord du Trait-Carré, certaines terres agricoles subsistent au-delà des rues dont le tracé est amorcé perpendiculairement à la 1^{re} Avenue et au boulevard Henri-Bourassa.

En 1965, face à tous ces changements qui perturbent et menacent les traces du mode d'occupation initial implanté par les Jésuites 300 ans plus tôt, l'arrondissement historique de Charlesbourg (aujourd'hui le site patrimonial de Charlesbourg) est déclaré. Par contre, les limites de cet arrondissement se concentrent uniquement sur la partie centrale, préservant une fraction des terres agricoles d'origine, tout en incluant le moulin des Jésuites qui s'est retrouvé séparé du Trait-Carré lors de la construction du boulevard Henri-Bourassa.



* Église
 * Moulin des Jésuites
 * Bâtiments institutionnels
 * Jardin zoologique
 Chemin de fer
 — Parcours fondateurs
 — Découpage des terres (municipalités)
 Site patrimonial de Charlesbourg

Figure 6: 1950-1965 : Urbanisation phase 1



- ★ Église
- ★ Moulin des Jésuites
- ★ Bâtiments institutionnels
- ★ Cégep, polyvalente et bureau d'arrondissement
- ★ Carrefour Charlesbourg
- Corridor des Cheminots
- Parcours fondateurs
- Découpage des terres (arrondissements)
- Site patrimonial de Charlesbourg

Figure 7 : 1966-2015 : Urbanisation phase 2

1966-2015 : Urbanisation phase 2

Vers 1985, l'urbanisation de la zone à l'étude est complétée. Les églises de Saint-Cécile et de Sainte-Maria-Goretti viennent compléter les noyaux paroissiaux. Aucune église ne sera érigée dans le secteur nord-est du Trait-Carré, pourtant pourvu d'équipements communautaires à l'instar d'un noyau paroissial. Les axes est-ouest sont érigés ou complétés : l'autoroute Félix-Leclerc, les boulevards Lebourgneuf, de l'Atrium et Jean-Talon et le prolongement de la 76^e Rue.

En 1976, les municipalités de Charlesbourg-Est, Orsainville et Notre-Dame-des-Laurentides fusionnent avec Charlesbourg pour ne former qu'une seule entité. C'est à cette époque que l'hôtel de ville, précédemment sur le boulevard Louis-XIV puis le boulevard Henri-Bourassa, déménage sur la 76^e Rue (aujourd'hui, le bureau d'arrondissement) et que le campus du CÉGEP de Limoilou à Charlesbourg est aménagé. La polyvalente de Charlesbourg et le Carrefour Charlesbourg avaient été érigés précédemment. Le secteur de Bourg-Royal sera urbanisé plus activement à partir des années 1990. Charlesbourg devient finalement un arrondissement de Québec en 2002. Abandonnée depuis un certain temps, l'emprise de la voie ferrée est transformée en corridor multifonctionnel, prenant des allures de parc linéaire. En 2006, le jardin zoologique ferme officiellement ses portes.

L'urbanisation intensive du milieu du 20^e siècle a contribué à l'effacement d'une importante part du plan urbain initial des Jésuites mais plusieurs traces significatives ont tout de même été conservées au gré de la vente, du morcellement et du développement urbain des terres agricoles.

1.2 LES VALEURS PATRIMONIALES

Valeur historique

Le site patrimonial de Charlesbourg présente un intérêt pour sa valeur historique. L'endroit correspond à un ancien bourg dont l'établissement a été planifié par les Jésuites. En 1665, ceux-ci entreprennent le peuplement des terres situées à l'intérieur de leur seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, concédée en 1626. Afin de se conformer à l'édit royal de 1663 ordonnant aux habitants de se regrouper en bourg, les Jésuites adoptent une forme de lotissement en plan radial. Le développement du village de Charlesbourg est favorisé par la présence d'un noyau paroissial central. La paroisse de Saint-Charles-Borromée est érigée canoniquement en 1693. Le moulin des Jésuites ainsi que quelques maisons de ferme sont construits au cours du XVIIIe siècle. Le centre du bourg se densifie durant le XIXe siècle et accueille plusieurs institutions, dont une nouvelle église et un couvent. Le village conserve son caractère rural jusqu'au milieu du XXe siècle, alors que l'étalement urbain de la ville de Québec atteint Charlesbourg. Le site patrimonial de Charlesbourg est aujourd'hui un pôle culturel important de la région. Il rappelle la création et le développement du premier village en étoile implanté en Nouvelle-France.

Valeur urbanistique

Le site patrimonial de Charlesbourg présente aussi un intérêt pour sa valeur urbanistique. Il se distingue par l'organisation unique de son territoire qui découle d'une planification urbaine réalisée par les Jésuites au XVIIe siècle. Le plan radial employé par les Jésuites comprend un carré central de 8,5 hectares (composé d'une réserve de 1,7 hectare entouré d'un pâturage commun délimité par le chemin du Trait-Carré) et des terres trapézoïdales rayonnantes. Deux parcours directeurs tracés au XVIIe siècle se croisent au centre du bourg. Cet espace est occupé par un noyau institutionnel dominé par l'église. Un parc situé dans le secteur nord-ouest du Trait-Carré rappelle la présence de l'ancienne commune. En périphérie, la

forme de certains lots et le tracé de quelques voies de circulation témoignent de l'organisation spatiale originelle. L'implantation des bâtiments reflète les différentes phases de développement du site patrimonial. Certaines résidences, dont les façades sont orientées vers le sud, suivent la diagonale des anciennes terres agricoles alors que d'autres bâtiments sont plutôt situés en bordure de la voie publique sur des lots plus petits.

Valeur paysagère

Le site patrimonial de Charlesbourg présente en outre un intérêt pour sa valeur paysagère. Le bourg est situé sur une terrasse surplombant la vallée de la rivière Saint-Charles, un emplacement qui favorise la présence de plusieurs percées visuelles et de vastes panoramas. Le paysage charlesbourgeois est dominé par les deux clochers de l'église de Saint-Charles-Borromée. Ces points de repère signalent la position du centre religieux et institutionnel. Le site patrimonial comprend aussi deux parcs publics qui forment d'importants espaces verts au cœur du noyau villageois. Les arbres matures qui ponctuent le territoire contribuent également à enrichir son paysage.

Valeur architecturale

Le site patrimonial de Charlesbourg présente également un intérêt pour sa valeur architecturale. Le cadre bâti résume près de trois siècles d'architecture en plus d'illustrer des courants stylistiques en vogue aux XIXe et XXe siècles dans les secteurs villageois. Le moulin des Jésuites et quelques maisons du XVIIIe siècle représentent l'architecture d'inspiration française. Plusieurs habitations, telle la maison Magella-Paradis, sont typiques des maisons traditionnelles québécoises du XIXe siècle. D'autres, telle la maison sise au 8147, Le Trait-Carré Ouest, constituent de beaux exemples d'influence Second Empire, style qui a aussi marqué l'architecture institutionnelle, dont le presbytère (1875), l'ancien couvent des Sœurs du Bon-Pasteur (1883) et la nouvelle sacristie (1887). L'église de Saint-Charles-Borromée, construite de 1828 à 1830 selon les plans de l'architecte Thomas Baillairgé (1791-1859), indique pour sa part l'apport néoclassique

dans l'architecture religieuse du XIXe siècle. Des bâtiments de type cubique et « Boomtown » témoignent par ailleurs de la popularité de ces styles au début du XXe siècle.

Valeur archéologique

Le site patrimonial de Charlesbourg présente en outre un intérêt pour sa valeur archéologique. Le territoire contient des vestiges qui révèlent ses origines et son évolution. Des fouilles archéologiques ont notamment permis de mettre au jour les fondations du premier presbytère et du mur entourant l'ancien cimetière ainsi que ceux d'un pieu daté du XVIIe siècle appartenant vraisemblablement à la clôture de la commune, d'une petite dépendance (glacière ou caveau à légumes) du XVIIIe siècle et d'anciennes canalisations de bois sous Le Trait-Carré. En 2007, les fondations de l'église de 1695 ont été dégagées. Des sépultures associées au cimetière ont également été découvertes dans le parc du Sacré-Cœur. Le patrimoine archéologique du territoire reflète quelque 350 ans d'occupation.

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec. Plan de conservation : site patrimonial de Charlesbourg (projet pour consultation). 2014.

1.3 ÉLÉMENTS CONSTITUANT LE PAYSAGE ET HYPOTHÈSES DE LISIBILITÉ

La nomenclature des éléments constituant le paysage qui suit est divisée en deux groupes : les éléments naturels et les éléments anthropiques. Cette distinction est directement liée au concept de paysage culturel qui se définit comme étant la relation historique entre les éléments naturels et le développement des éléments issus des établissements humains permanents.

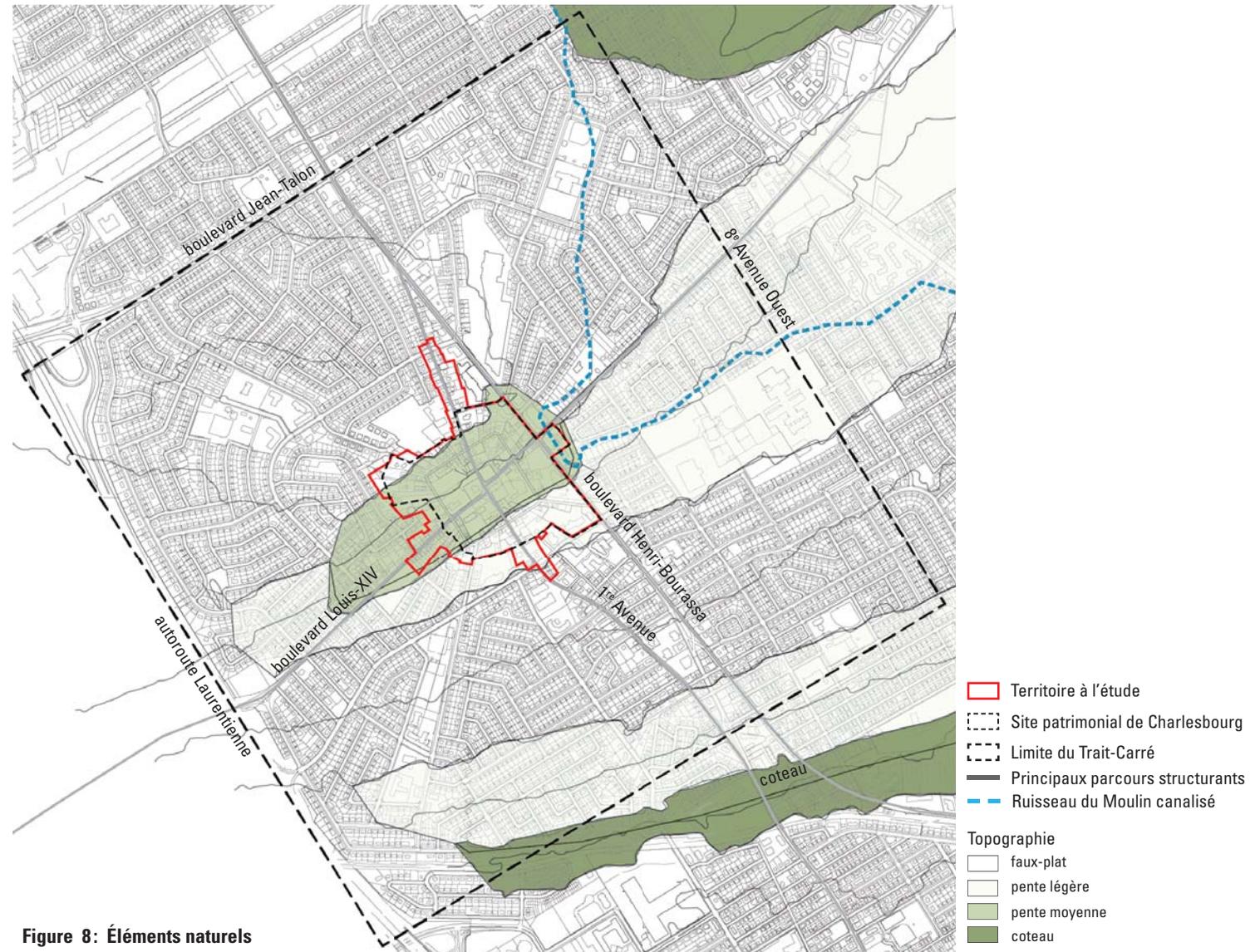
L'objectif lié à l'établissement d'une telle liste est de documenter la formulation des critères qui mèneront à l'inventaire des perspectives visuelles et qui permettront leur classification. Ainsi, les critères sont basés sur la lisibilité des éléments et les permanences historiques qui caractérisent et définissent le paysage du Trait-Carré plutôt que sur des fondements esthétiques ou des préférences de goût.

À la lumière de la morphogenèse du territoire de la sous-section précédente, de l'énoncé d'importance du site patrimonial, du projet de plan de conservation (2014), des plans quinquennaux de développement culturel (1991 et 2012) ainsi que du guide Conserver et mettre en valeur l'arrondissement historique de Charlesbourg (2007), il a été possible de nommer les éléments du paysage qui devraient normalement être lus aujourd'hui et qui permettent de définir les caractéristiques propres au site patrimonial.

1.3.1 LISIBILITÉ DES ÉLÉMENTS NATURELS

Les éléments naturels suivants devraient faire l'objet d'une lisibilité dans le paysage général du territoire à l'étude et sa zone d'influence :

- Le coteau séparant la plaine de la rivière Saint-Charles du plateau en faux plat ayant servi d'établissement Trait-Carré;
- Le plateau en pente légère, incliné vers le sud, situé entre le coteau et le piedmont laurentien au nord;
- Le ruisseau du Moulin, détourné par les Jésuites pour alimenter le moulin à eau du 18^e siècle.



Aussi, la situation des parcours fondateurs et de l'établissement du noyau villageois permettent de dégager certaines vues sur des repères naturels régionaux :

- le promontoire de la haute-ville de Québec;
- la rive sud du fleuve Saint-Laurent;
- le piedmont laurentien, au nord.

1.3.2 LISIBILITÉ DES ÉLÉMENTS ANTHROPIQUES DANS UNE PERSPECTIVE DIACHRONIQUE

Limites

La perception in situ des limites du Trait-Carré est plutôt diffuse et ne correspond pas précisément à des éléments géographiques clairement lisibles ni à des éléments anthropiques marquants. Les limites sont en réalité la résultante d'une géométrie planifiée permettant d'assurer des surfaces cultivables et un nombre de résidents permettant de former éventuellement une véritable communauté. Néanmoins aujourd'hui, ces limites correspondent à peu près :

- au sud : au coteau entre la plaine de la rivière Saint-Charles et le plateau de Charlesbourg;
- à l'ouest : à l'autoroute Laurentienne (limite de l'ancienne Seigneurie Notre-Dame-des-Anges des Jésuites);
- au nord : au tracé du boulevard Jean-Talon;
- à l'est : à l'axe diffus de la 8^e Avenue Ouest. La limite avec le Bourg-Royal est diffuse, deux terres agricoles rectangulaires dans l'axe nord-sud venaient s'insérer entre les deux bourgs.

Système viaire : le croisement de deux parcours fondateurs et le noyau villageois

Charlesbourg est établi au croisement de deux parcours fondateurs (1^{re} Avenue et Louis-XIV), ce qui lui confère une position stratégique et lui permet un lien physique et visuel direct avec le promontoire de la ville de Québec. Situé sur le plateau laurentien en pente légèrement inversée vers le sud, ce noyau villageois initial se déploie le long d'un parcours d'implantation en boucle, Le Trait-Carré Est et Ouest, ainsi qu'au et le long des deux parcours fondateurs et à leur croisée.

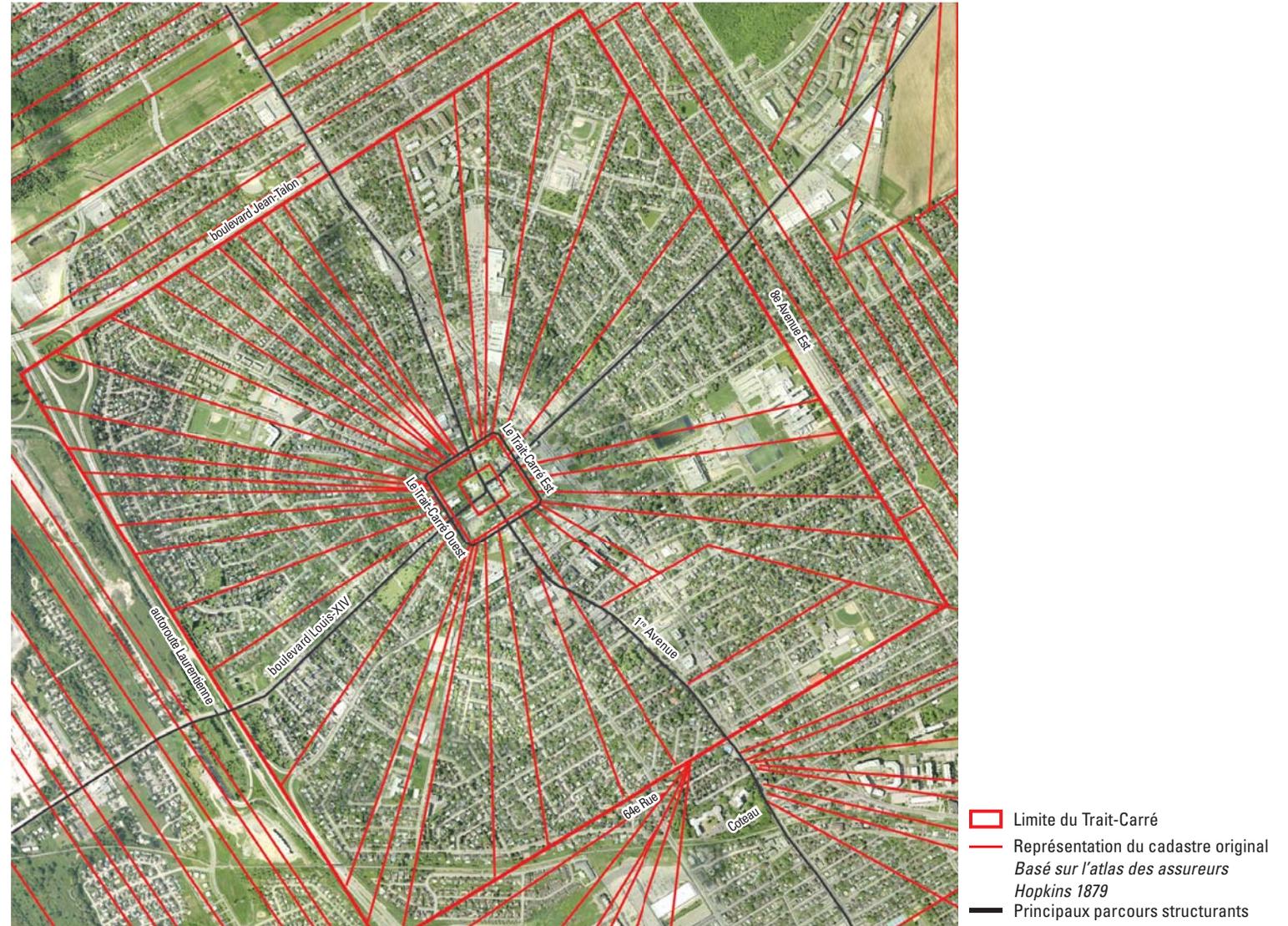
Le premier parcours fondateur, le chemin de Charlesbourg (l'actuelle 1^{re} Avenue), est tracé à partir du centre de Québec et traverse la rivière Saint-Charles en montant en ligne droite vers le nord. Le second parcours, l'actuel boulevard Louis XIV, est tracé dans l'axe est-ouest. Son tracé suit la topographie du plateau et permet la desserte de quelques noyaux villageois situés à une distance de marche les uns des autres, soient ceux de Bourg-Royal et de Saint-Michel, à l'est, et ceux de Saint-Joseph, Saint-Bernard et Saint-Antoine (aujourd'hui Loretteville) à l'ouest. Le parcours d'implantation de Charlesbourg ne suit pas le modèle du rang linéaire traditionnel. Le parcours Le Trait-Carré Est et Ouest s'organise plutôt en carré, regroupant du coup les habitations et les institutions en un noyau compact, renforçant l'importance de la rencontre des deux parcours fondateurs.

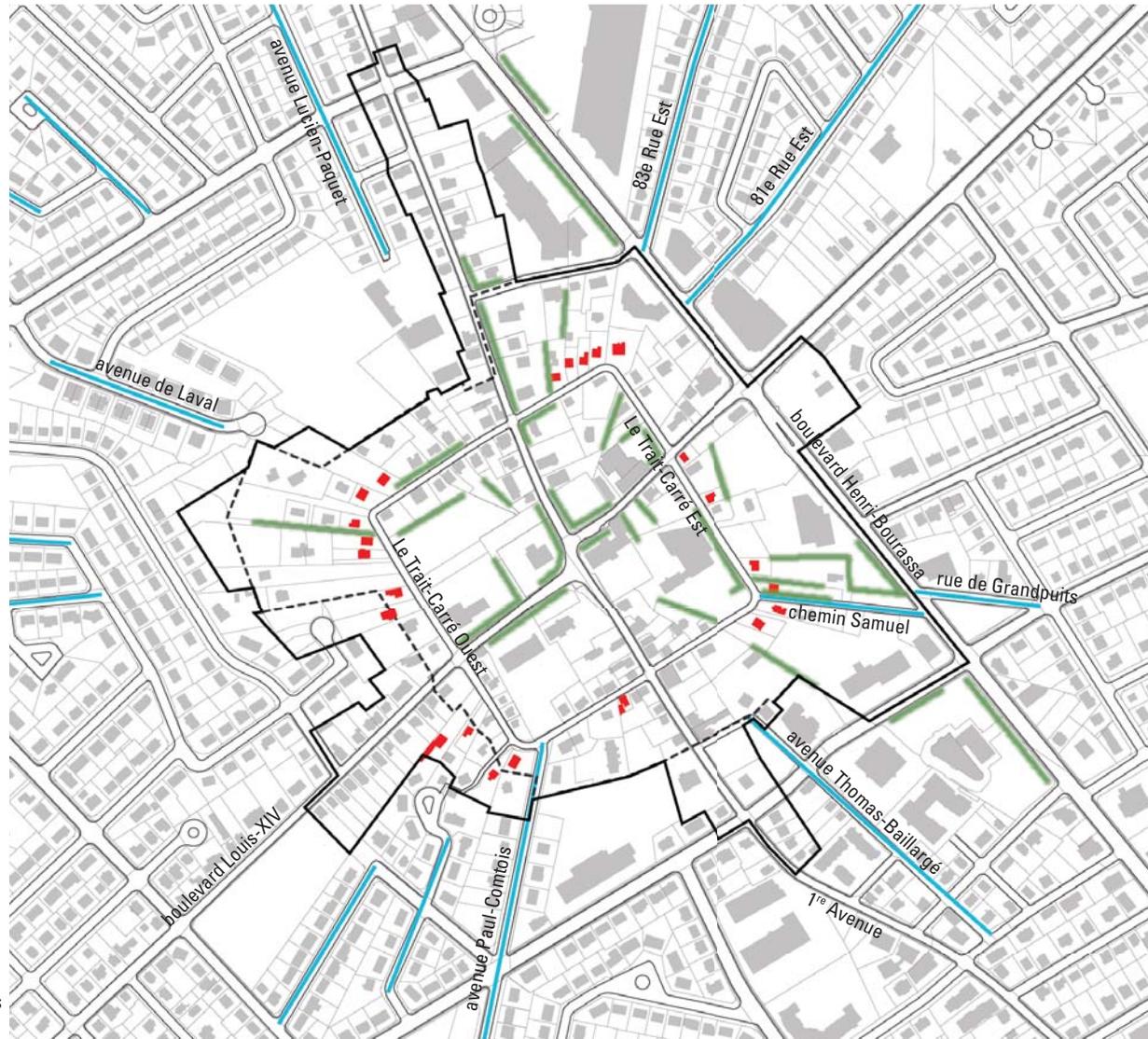
Les quatre quadrants presque parfaits délimités par le tracé des parcours fondateurs sont bouleversés dans les années 1930 par l'aménagement du boulevard Henri-Bourassa, un véritable parcours de restructuration, permettant à cette hauteur de prendre la relève à la 1^{re} Avenue. Légèrement en marge du noyau du Trait-Carré, il a certainement contribué à la sauvegarde d'une partie des paysages de la 1^{re} Avenue et du site patrimonial en général. Toutefois, son tracé accentue la position isolée du moulin des Jésuites et les fonctions commerciales qu'il accueille créent une certaine confusion dans l'appréciation et la perception du site patrimonial.

Parcellaire : le mode original de division des terres agricoles en étoile qui aura conditionné le parcellaire villageois et urbain

Chaque parcelle agricole, en forme de pointe, offrait une façade étroite sur le parcours du Trait-Carré. Cette division en étoile est particulièrement présente aux quatre coins de la rue Le Trait-Carré et elle s'estompe à mesure qu'on s'éloigne du centre, les terres devenant de plus en plus larges. La perception de la division en étoile s'atténue également près de la 1^{re} Avenue et du boulevard Louis-XIV, les terres y étant parallèles. Le long de ces deux parcours, de petites parcelles étroites et régulières ont été peu à peu découpées pour accueillir le bâti villageois. Initialement non-loties, les parcelles de la commune vont aussi subir une phase de lotissement villageois. Certains de ces morcellements reprennent le découpage en pointe des terres agricoles de l'autre côté du parcours.

À l'échelle globale du Trait-Carré, les quatre quadrants formés par le tracé des deux parcours fondateurs ont persistés, en partie à travers l'établissement des nouveaux noyaux paroissiaux/communautaires issus des aménagements de la banlieue d'après-guerre. Parmi ces interventions contemporaines, l'implantation du Carrefour Charlesbourg est l'une des manifestations des plus évidentes de l'impact de la division cadastrale initiale orchestrée par les Jésuites au 17^e siècle.





- Territoire à l'étude
- Site patrimonial
- Parcours soulignant le cadastre initial
- Alignement d'arbres
- Bâti à façade orientée vers le centre du Trait-Carré

Figure 10: Traces du cadastre original

Parcellaire : le mode de division du sol se traduit spatialement par la position relative du bâti, le tracé de certaines rues et les aménagements de la parcelle

L'agencement particulier des terres en pointe est principalement lisible dans le paysage par la position relative du bâti de base dans le noyau villageois. Les premières implantations sur le territoire à l'étude suivent le modèle traditionnel qu'on retrouve, à la même période, ailleurs au Québec où les façades principales sont orientées vers le sud. Par la suite, le mode d'implantation se transforme et les façades sont alors orientées vers le centre du village, cherchant un certain parallélisme par rapport aux limites de lots.

L'urbanisation intensive du milieu du 20^e siècle a effacé bien des traces des divisions cadastrales initiales. Le tracé de certaines rues publiques reprend toutefois l'angulation d'origine de ces divisions. Ce sont, entre autre, l'avenue Paul-Comtois, le chemin Samuel, l'avenue Thomas-Baillargé, la rue de Grandpuits, l'avenue de Laval, l'avenue Lucien-Paquet, la 83^e Rue Est ainsi que la 81^e Rue Est.

Enfin, certains aménagements des parcelles, les alignements d'arbres ou de haies, les chemins privés et les allées d'accès, les clôtures et la position du bâti secondaire et des dépendances permettent souvent de contribuer à la lisibilité des limites cadastrales particulières au Trait-Carré à travers le paysage urbain.

Organisation spatiale

Historiquement, l'organisation spatiale du noyau villageois de Charlesbourg se caractérise par une accumulation de fonctions qui se positionnent de façon concentrique (voir figure 11). La périphérie du Trait-Carré est formée de terres agricoles en triangle dont les extrémités plus larges étaient souvent conservées en boisés. La partie centrale de ces terres étaient vouée à l'agriculture alors que la portion étroite recevait les dépendances agricoles et les habitations à proximité du parcours Le Trait-Carré. De part et d'autres de ce dernier, le morcellement des terres agricoles a permis l'implantation de résidences, de commerces et d'artisans formant peu à peu un tissu villageois. Le lotissement des terres de la commune a aussi permis l'implantation de bâti spécialisé, notamment les institutions d'enseignement (couvent des Soeurs du Bon-Pasteur, Collège des Pères Maristes, etc.), dont la vocation a aujourd'hui changée comme par exemple, la bibliothèque Paul-Aimé-Paiement aménagée dans l'ancien collège. Le parc de la Commune est un vestige des terres de pâturage partagées (commun) du Trait-Carré. Enfin, la réserve des Jésuites, les parcelles les plus au centre de l'organisation territoriale initiale, ont accueilli les institutions religieuses paroissiales : le presbytère, la salle paroissiale et, bien entendu, l'église Saint-Charles-Borromée. La forme de cette organisation spatiale est l'une des caractéristiques fondamentales du territoire à l'étude.

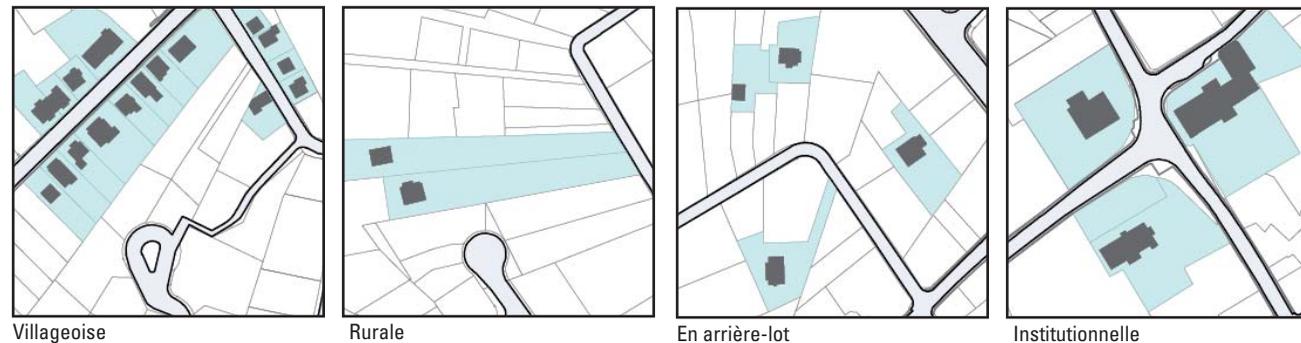
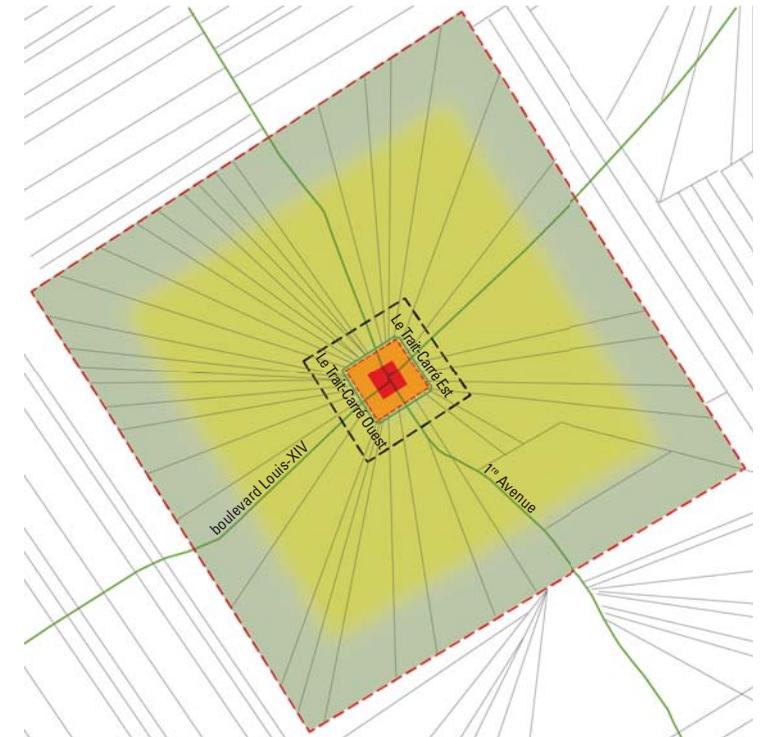


Figure 12: Typologies d'implantation

Au fil des siècles, diverses typologies d'implantation prennent place dans le Trait-Carré selon les transformations du bâti et des parcelles (voir figure 12).

- Le noyau villageois s'est étiré au fil du temps sur les deux parcours fondateurs que sont le boulevard Louis-XIV et la 1^{re} Avenue. L'implantation du bâti de base y suit principalement le **modèle villageois**. Ainsi, ces parcours sont relativement bien encadrés par un bâti serré et continu, à l'exception de la portion centrale du Trait-Carré correspondant à l'ancienne commune et à la réserve des Jésuites qui accueillent majoritairement les **institutions** sur de grandes parcelles et avec un bâti de plus fort gabarit.
- Les parcours d'implantation initiaux que sont Le Trait-Carré Est et Ouest étaient d'abord lotis sur leurs rives externes seulement, majoritairement par des implantations de type **rurales** et villageoises. Ils ont ensuite été partiellement lotis à même les terres de la commune et les parcelles agricoles, parfois en implantation en **arrière-lot**. L'encadrement bâti y est alors continu du côté extérieur et parfois discontinu du côté intérieur. La densité et la continuité de cet encadrement varie en fonction du type d'implantation du bâti de base.



- Limite du Trait-Carré
- - - Limite approx. du noyau villageois
- Représentation des divisions cadastrales originales
- Parcours fondateurs
- Boisé
- Agriculture
- Commune
- Réserve des Jésuites

Figure 11: Schéma de l'agencement des fonctions villageoises au Trait-Carré

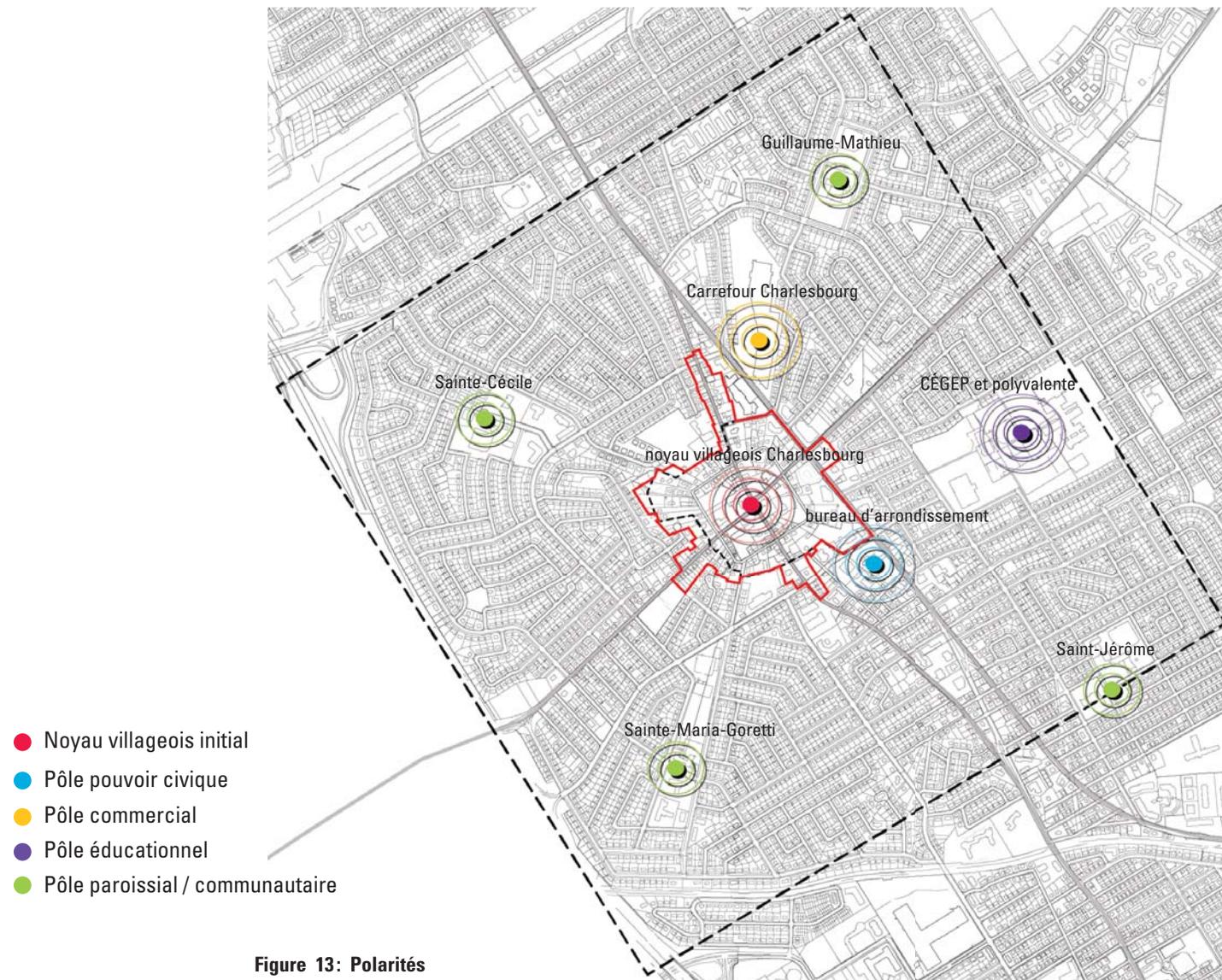


Figure 13: Polarités

Polarité(s)

Le noyau villageois du Trait-Carré de Charlesbourg est pendant longtemps un des principaux pôles du plateau laurentien au nord de Québec. Cette polarité concentrée sera successivement diluée et substituée par une polarité commerciale le long du boulevard Henri-Bourassa, par l'aménagement de quatre noyaux paroissiaux/communautaires à l'intérieur des quadrants du Trait-Carré avec les aménagements de la banlieue d'après-guerre, par l'implantation des institutions d'enseignement secondaire et collégiale au sud-est du centre du Trait-Carré et enfin par le déplacement du pouvoir civique à l'intersection de la 76^e Rue et du boulevard Henri-Bourassa au milieu du 20^e siècle.

- Territoire à l'étude
- Site patrimonial

1. Église Saint-Charles-Borromée
2. Presbytère Saint-Charles-Borromée
3. Ancienne salle paroissiale (salle P.-Garon)
4. Moulin des Jésuites
5. Ancien couvent des Soeurs du Bon-Pasteur
6. Ancien collège des Pères Mariste (Bibliothèque P.-A.-Paiement)
7. École Odilon-Gauthier
8. Bureau de l'arrondissement de Charlesbourg
9. Garage municipal
10. CLSC La Source et Centre communautaire
11. C.F.P. Le Fierbourg
12. Carrefour Charlesbourg

- Institutions paroissiales et villageoises historiques
- Édifices municipaux et gouvernementaux
- Autres institutions d'enseignement
- Commerces



Figure 14: Bâti spécialisé

Bâti de base

À lui seul, le bâti résidentiel (bâti de base) constitue l'élément récurrent du paysage qui, par son organisation, permet de dégager une lecture homogène caractéristique et relativement continu de l'ensemble villageois. Son mode d'implantation et l'orientation de ses façades principales nous renseignent sur l'époque de construction et définissent des corridors visuels plus ou moins continus le long des parcours d'implantation. Les qualités de ces corridors varient selon que l'on se trouve sur la 1^{re} Avenue, le boulevard Louis-XIV ou encore Le Trait-Carré Est ou Ouest.

Bâti spécialisé

Les institutions paroissiales et villageoises forment le bâti spécialisé. Seul repère bâti à l'échelle régionale, l'église Saint-Charles-Borromée marque le cœur du village. Gravitent autour le presbytère, l'ancienne salle paroissiale (aujourd'hui la salle Pierre-Garon), l'école Odilon-Gauthier, l'ancien collège des pères Maristes (aujourd'hui la bibliothèque Paul-Aimé-Paiement), l'ancien couvent des Sœurs du Bon-Pasteur transformé en coopérative d'habitation et le moulin des Jésuites. Cette agglomération de bâti spécialisé matérialise le rôle de Charlesbourg comme pôle institutionnel historique d'importance au nord de Québec. La forme urbaine concentrique décrite précédemment fait en sorte que ce bâti est omniprésent dans le paysage. Les points de vue nombreux exposent toutes les façades du bâti spécialisé, tant principales, que latérales et arrières.

D'autre bâti spécialisé plus récent est implanté sur le boulevard Henri-Bourassa, la 76^e Rue Est et la 1^{re} Avenue. Ce sont des édifices commerciaux de fort gabarit et des édifices municipaux. Leur localisation est en marge du site patrimonial de Charlesbourg.

PARTIE 2
ORGANISATION DU PAYSAGE : PRINCIPES DIRECTEURS ET
PERMANENCES HISTORIQUES

Prémisse : L'évaluation des projets

Les principes directeurs d'organisation du paysage, les recommandations et les commentaires inclus à cet inventaire découlent de l'analyse des aménagements humains dans la création des perspectives visuelles et du même coup de leurs impacts sur la préservation et la mise en valeur de ces mêmes perspectives. Il importe donc de reconnaître l'importance de toute forme d'intervention humaine sur la qualité et l'appréciation des paysages. Ainsi, plusieurs critères doivent être considérés lors de l'évaluation de ces interventions sur le site patrimonial, notamment ceux contenus dans le projet de plan de conservation du site patrimonial de Charlesbourg du ministère de la Culture et des Communications (2014) et dans la réglementation municipale de la Ville de Québec (réglementation d'urbanisme, zonage, commission d'urbanisme et de conservation (CUCQ), etc.). Parmi tous ces critères, ceux relatifs au cadre bâti sont très nombreux et illustrent l'importance que prend la forme construite dans l'évaluation des perspectives visuelles. Ces critères de qualité portent notamment sur les relations d'échelle entre les bâtiments, leur proportion avec les espaces publics, les aménagements de la parcelle, la conservation des éléments historiques du paysage, etc.

Principe 1 : Le cadastre

Le site patrimonial de Charlesbourg se distingue par son découpage cadastral original mis en œuvre par les Jésuites. **Les lots agricoles en pointe rayonnant autour des carrés emboîtés de l'ancienne commune et de la réserve des Jésuites constituent une des caractéristiques qui normalement devrait être lisible pour bien comprendre la logique de répartition spatiale.** Ainsi, les aménagements sur les parcelles privées et publiques et l'implantation du bâti principal et secondaire devraient en tout temps être tributaires du cadastre, c'est-à-dire qu'ils devraient contribuer à traduire ces lignes de force en épousant un certain parallélisme par rapport aux principales limites de lots. De plus, toute forme de morcellement additionnel ou d'opération cadastrale devrait aussi contribuer à assurer et maintenir la lisibilité du système parcellaire d'origine. Sauf exception, le bâti implanté avant la moitié du 19^e siècle n'obéit toutefois pas à cette règle, puisque sa façade principale était plutôt orientée vers le sud.

Dans l'organisation spatiale originale du Trait-Carré, les grands lots agricoles le long des deux parcours fondateurs que sont la 1^{re} Avenue et le boulevard Louis-XIV étaient parallèles. La subdivision de ces terres pour densifier le cœur du village a donc donné naissance à des lots de dimensions et de formes relativement régulières. La caractéristique des lots en pointe rayonnante ne s'observe donc pas le long des parcours fondateurs, le cadastre y étant plutôt orthogonal.

Principe 2 : Le bâti spécialisé institutionnel

L'ensemble bâti spécialisé au centre du Trait-Carré dans ce qui était la réserve des Jésuites et l'espace de la commune est une caractéristique essentielle clairement lisible et distinctive notamment par la dimension des lots et la concentration d'un bâti au gabarit et aux proportions qui tranchent avec le tissu résidentiel aux abords. Aujourd'hui, cette réserve et ce qui reste de la commune forment en quelque sorte un grand « parc » dans lequel les institutions prennent place et où l'espace libre est généreusement parsemé de végétaux.

Enjeu spécifique: L'église Saint-Charles-Borromée : le témoin-repère du noyau villageois

Les clochers de l'église Saint-Charles-Borromée constituent le seul repère bâti historique à l'échelle de la ville du territoire à l'étude. Il appert incontournable d'assurer leur visibilité comme symbole de la centralité de l'ancien noyau villageois. Cet immeuble patrimonial est une dominante à l'échelle locale mais la topographie et le tracé sinueux des parcours fondateurs rendent difficile sa perception. En effet, la lecture de ses clochers dans le paysage, en tout ou en partie, permet d'apporter une information additionnelle, une référence spatiale notamment lors de l'appréciation du tissu urbain en général et des lignes de lotissement. Ils facilitent l'orientation dans une structure spatiale parfois complexe à saisir selon l'endroit où l'observateur se trouve.

Enjeu spécifique: Le Moulin des Jésuites et la vocation agricole de Charlesbourg

Bien qu'il soit implanté légèrement à l'écart de l'ensemble institutionnel du centre du Trait-Carré, le moulin des Jésuites demeure une des institutions fondatrices du noyau villageois. Il est un important témoin des activités agricoles qui ont été à la base de l'établissement d'un noyau villageois à Charlesbourg. La topographie et les aménagements aux alentours atténuent toutefois sa présence. Il fait partie du paysage hétérogène du boulevard Henri-Bourassa et devrait être davantage associé au Trait-Carré bien qu'il ait toujours été légèrement en marge

du noyau central. La canalisation du ruisseau du Moulin participe certainement à son apparent déracinement en oblitérant une composante naturelle essentielle qui aura justifié son positionnement d'origine.



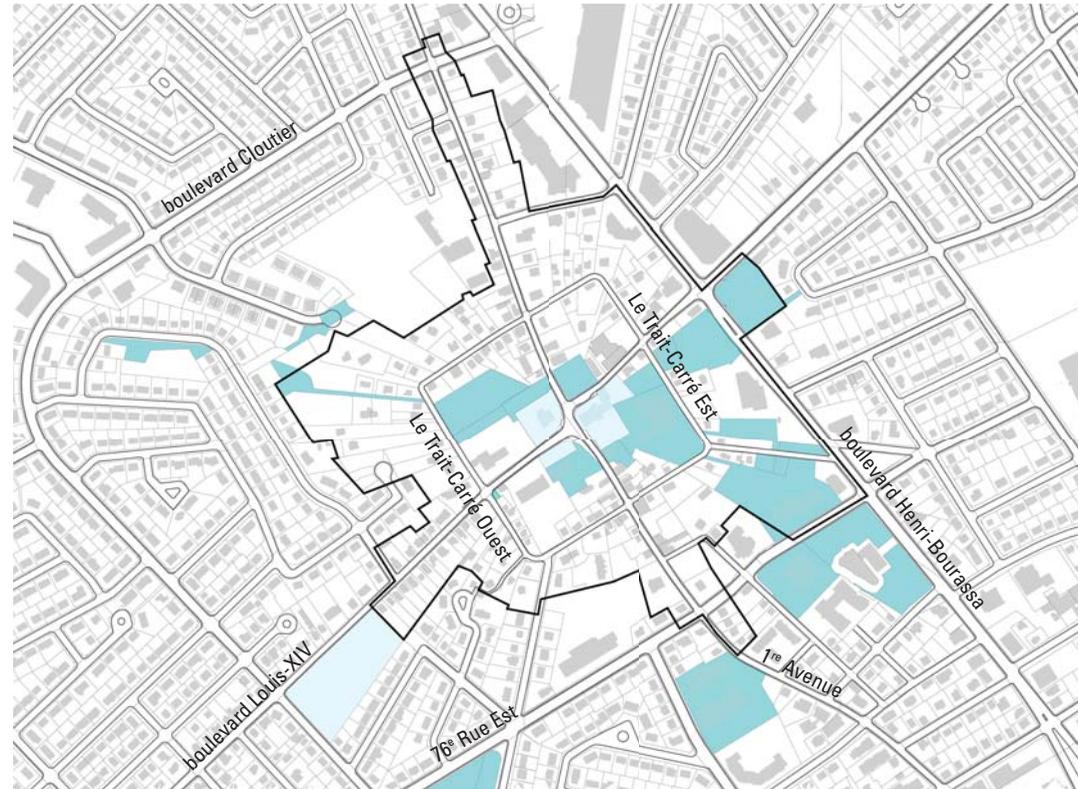
Figure 15: L'église Saint-Charles-Borromée.

Source : Émilie Deschênes 2013, © Ministère de la Culture et des Communications



Figure 16: Le Moulin des Jésuites

Source : Émilie Deschênes 2013, © Ministère de la Culture et des Communications



- Territoire à l'étude
- Propriétés de la Ville de Québec ou du Réseau de transport de la Capitale
- Propriétés de la fabrique de Saint-Charles-Borromée

Figure 17: Propriétés publiques et semi-publiques

Enjeu spécifique: L'accumulation des propriétés publiques et semi-publiques

La polarité du noyau villageois de Charlesbourg, à l'origine marquée par la concentration d'un bâti institutionnel entouré d'un lotissement agricole en étoile, s'est peu à peu atténuée avec le temps. De nouvelles polarités se sont formées en marges, tantôt commerciales, scolaires ou institutionnelles dont celles aux abords du bureau d'arrondissement de la 76^e Rue Est. Il en résulte une accumulation importante de propriétés publiques et commerciales en dehors du centre initialement voué aux équipements collectifs. Leur positionnement, gabarit et traitement architectural viennent dans certains cas brouiller la lecture du pôle institutionnel et paroissial qui prenait place à l'origine dans la commune. Comme il n'y a pas de statut de protection particulier aux abords du site patrimonial tel que le ferait une zone tampon, il importe de s'assurer que les interventions qu'on pourrait y faire ne viennent pas écraser par leur échelle ou embrouiller par leurs fonctions le fragile équilibre dans l'appréciation d'un noyau institutionnel entouré d'un rang résidentiel formant un carré.

Principe 3 : Le bâti de base

Le bâti de base, essentiellement résidentiel, est l'élément récurrent du site patrimonial. Il s'implante principalement sur Le Trait-Carré Est et Ouest. Il prend place aussi le long des deux parcours fondateurs avec une certaine mixité des portions et sur des parcelles villageoises de plus petites dimensions qui sont le résultat d'un découpage progressif des terres agricoles. Le positionnement du bâti de base aide à la lecture du cadastre ancien par son parallélisme aux lignes de force des lots d'origine. Le bâti de base, par sa concentration, sa position et son gabarit régulier assure également la création d'un tissu villageois qui se distingue de l'ensemble bâti spécialisé au centre du Trait-Carré (espace de la commune et de la réserve des Jésuites).

Principe 4 : Les approches au site patrimonial

La 1^{re} Avenue et le boulevard Louis-XIV sont les parcours fondateurs qui agissent aujourd'hui comme parcours d'approche dont les séquences visuelles aident à la compréhension de la structure spatiale caractéristique de Charlesbourg. Les limites où débute le Trait-Carré sont aujourd'hui peu visibles, de même que les terres agricoles que ces parcours longeaient parallèlement. De part et d'autre de la 1^{re} Avenue (bande de pertinence), une certaine continuité du bâti villageois s'est progressivement installée alors que sur le boulevard Louis-XIV, c'est un bâti légèrement plus hétérogène qui marque l'approche du site patrimonial et ce particulièrement depuis l'est. Néanmoins, les séquences visuelles procurées par ces parcours permettent la lecture sur un tissu villageois qui se forme progressivement et qui se termine assez abruptement dans l'ancienne commune et la réserve des Jésuites où prend place l'ensemble institutionnel. Le croisement des parcours fondateurs correspond au centre géographique de Charlesbourg flanqué de la présence de l'église. Ces parcours d'approche sont très importants puisqu'ils permettent de saisir progressivement la structure spatiale unique de ce site patrimonial. Aussi bien à l'intérieur du site protégé qu'en dehors, ils devraient permettre la lecture globale de la structure historique et notamment des limites initiales du Trait-Carré qui sont à 1,2 km du centre.

Enjeu spécifique: Le boulevard Henri-Bourassa comme partie intégrante du site patrimonial

Bien qu'il soit un parcours de restructuration et un tracé urbain commercial, le boulevard Henri-Bourassa est implanté depuis le milieu des années 1930, c'est-à-dire bien avant la déclaration du site patrimonial de Charlesbourg. Sa position juxtaposée au centre du Trait-Carré a certes contribué, comme parcours de substitution à la 1^{re} Avenue, à préserver une partie des paysages du site patrimonial. Aujourd'hui, il correspond à une des limites du site protégé, tracée au centre du boulevard. Bien que le bâti semble tourner le dos au site patrimonial, les séquences spatiales procurées à partir du

boulevard Henri-Bourassa sont des éléments clés dans l'appréciation que l'on peut faire en tout ou en partie du noyau historique. Il est en quelque sorte la composante urbaine qui peut contribuer à assurer une certaine cohabitation harmonieuse entre la ville contemporaine et le centre du Trait-Carré. Son rôle ne devrait pas être celui d'une limite mais bien celui d'un acteur principal dans la vitalité et la lisibilité du site patrimonial par rapport à son environnement urbain plus large par opposition à un renfermement sur soi.

La transformation éventuelle de l'axe Henri-Bourassa en véritable boulevard urbain devrait favoriser cette cohabitation des diverses fonctions contemporaines et historiques. Par conséquent, une asymétrie des parois du boulevard Henri-Bourassa se dessine : du côté est, des gabarits plus imposants à l'échelle du boulevard, alors que du côté ouest, c'est un contact visuel et physique avec le centre du Trait-Carré qui devrait être privilégié par un bâti à l'échelle de celui du tissu villageois.

Enjeu spécifique : Les parcours directeurs : vecteurs de la perception externe du site patrimonial

Le boulevard Henri-Bourassa et la 76^e Rue Est sont des parcours directeurs contemporains d'importance qui se situent aux limites du site patrimonial. Ils participent à la perception du site historique à partir de multiples points de vue qu'ils procurent par le biais des séquences visuelles. Selon les transformations potentielles de leurs abords, ils contribueront ou non à assurer la continuité dans les relations d'échelles, du positionnement du bâti et de la lecture du parcellaire qui sont caractéristiques au site patrimonial et qui doivent aujourd'hui composer avec les réalités de la ville contemporaine. L'intersection de ces deux parcours est particulièrement stratégique par rapport au centre du Trait-Carré. Des liens physiques et visuels sont possibles entre cette intersection et le centre historique du noyau villageois. C'est l'endroit d'une relation visuelle d'exception entre la trame urbaine historique et celle du XX^e siècle.

Principe 5 : L'encadrement des perspectives visuelles

Toutes les perspectives visuelles du territoire à l'étude ont en commun un minimum d'encadrement donné par une ou plusieurs des composantes du tissu urbain. Elles sont possibles et souvent mises en scène par les parois qui l'encadrent c'est-à-dire la succession des façades de part et d'autre de la perspective. En principe, cet encadrement visuel devrait faire l'objet d'une progression de plus en plus serrée à mesure que l'on s'avance vers le centre du Trait-Carré. Ainsi, le tissu urbain de base devient l'objet d'observation secondaire mais souvent essentiel dans l'appréciation des séquences visuelles.

Le traitement de chaque détail de son organisation doit donc constamment être pris en considération puisqu'il renseigne et enrichit les perspectives. Par exemple, l'ajout de balcons ou de galeries aux bâtiments peut dans certains cas ponctuer ou animer une rue, mais dans d'autres cas, ces éléments peuvent devenir des objets gênants ou étrangers dans des séquences ou des cônes de vision dont les parois sont lisses et simples. Il en va de même pour la coloration et les textures des parois qui participent à ces effets d'encadrement. Les contrastes clairs-obscur constituent un principe fondamental pour le découpage des éléments architecturaux et, à plus grande échelle, pour le découpage entre le corps principal du bâti et sa toiture. Ce principe de la contribution du bâti à l'appréciation des perspectives visuelles devrait être pris en considération autant dans le cas des percées visuelles, des séquences visuelles que dans ceux des espaces plus ouverts comme les places publiques.

Le couvert végétal et les aménagements de la parcelle peuvent jouer le même rôle, notamment lorsque les parois bâties sont absentes ou diffuses. Plus simplement, ils peuvent aussi renforcer des lignes directrices dans certaines perspectives visuelles. C'est le cas par exemple de plusieurs parcelles de l'ancienne réserve des Jésuites et de la commune.

Dans la zone à l'étude, l'encadrement bâti historique varie selon le parcours où se situe la perspective visuelle. Il sera tributaire de la configuration du cadastre original et de l'historique du développement du noyau villageois, tel qu'illustré au sous-point *Organisation spatiale* de la section 1.3.2 : *Lisibilité des éléments anthropiques dans une perspective diachronique*.

- Un encadrement bâti généralement continu et serré le long des parcours fondateurs que sont la 1^{re} Avenue et le boulevard Louis-XIV, à l'exception du centre du Trait-Carré (ancienne commune et réserve des Jésuites);
- Un encadrement bâti généralement assymétrique et parfois discontinu le long des parcours d'implantation que sont Le Trait-Carré Est et Ouest.

Enjeu spécifique : l'encadrement visuel du boulevard Henri-Bourassa

Les parcelles commerciales du boulevard Henri-Bourassa supportent souvent un stationnement en façade avant. L'encadrement visuel par le bâti y est relâché et discontinu. La plantation d'arbres par la municipalité tente de rectifier cette situation afin d'améliorer l'encadrement et la convivialité dans la lecture du paysage de ce boulevard urbain.

PARTIE 3
SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE

3.1 PRINCIPES D'ÉVALUATION DES PERSPECTIVES VISUELLES

Les critères qui permettent de classer les perspectives visuelles sont directement liés à la nomenclature des éléments du paysage de la section 1.3 *Éléments constituant le paysage et hypothèses de lisibilité*. Cette section fait ressortir les permanences historiques du territoire à l'étude. Une perspective visuelle permet d'informer sur un objet d'observation ou un ensemble d'objets. Elle révèle un ou plusieurs éléments du paysage et renseigne sur le génie du lieu. Ainsi, dans cet inventaire, la classification des perspectives est faite selon qu'elles nous permettent de lire plus ou moins d'éléments du paysage dotés d'une valeur **historique, symbolique et contextuelle**. L'échelle de valeurs suivantes permettra de les classer :

- **Remarquable** : perspective dont l'intérêt est défini par la lisibilité d'une importante accumulation d'éléments constituant le paysage (historique, symbolique et contextuel). Par exemple, des perspectives visuelles qui ont comme point d'observation le bâti de base, le parcellaire, un élément naturel, du bâti institutionnel et/ou un élément lointain du paysage.
- **Intéressante** : perspective dont l'intérêt est défini par la lisibilité de plusieurs éléments constituant le paysage (historique, symbolique et contextuel). Par exemple, des perspectives visuelles qui ont comme point d'observation le bâti de base et le parcellaire ou un élément naturel, du bâti institutionnel ou un élément lointain du paysage.
- **Digne de mention** : perspective dont l'intérêt est défini par la lisibilité d'un ou de quelques éléments constituant le paysage (historique, symbolique et contextuel). Par exemple, des perspectives visuelles qui ont simplement comme point d'observation le bâti de base.
- **Potentiellement** (ajouté devant les trois qualificatifs d'échelle de valeur) : perspective dont l'intérêt est défini par la lisibilité d'éléments constituant le paysage (historique, symbolique et contextuel) mais qui sont actuellement occultés ou abimés par des anomalies importantes ou des barrières visuelles.

3.2 ÉVALUATION GÉNÉRALE

Toutes les perspectives visuelles qui renseignent sur le site patrimonial, tant extérieures qu'intérieures, sont minimalement dignes de mention, à moins d'avis contraire.

Chacun des points de vue potentiels, toujours pris à partir du domaine public, nous informe minimalement sur la constitution du tissu urbain en permettant d'en faire une lecture diachronique; c'est-à-dire d'y lire les traces de sa transformation à travers le temps. Ainsi, la morphologie exceptionnelle du cadre bâti constitue en soi le premier objet d'observation des perspectives visuelles. De cette morphologie générale du construit se dégagent trois familles de perspectives visuelles :

1. La première famille regroupe habituellement les perspectives visuelles qui ont comme objet d'observation le site patrimonial global et ce uniquement à partir de **points de vue extérieurs**. Les clochers de l'église Saint-Charles-Borromée constituent le seul repère visuel bâti attribuable au site patrimonial et observable depuis l'extérieur.
2. Bien qu'ils ne renseignent pas directement sur la nature du site patrimonial lui-même, les **parcours d'approche** et leurs séquences visuelles constituent la deuxième famille de perspectives visuelles. Ils permettent notamment de comprendre la situation morphologique du site patrimonial par rapport au territoire plus large, en l'occurrence le Trait-Carré lui-même, le site patrimonial n'étant que la portion centrale correspondant au noyau villageois et institutionnel.
3. Finalement, la troisième famille concerne les **perspectives internes** au site patrimonial. Ce sont celles possibles pour un observateur positionné dans le site patrimonial et qui regarde vers le site patrimonial lui-même. Cette famille regroupe nécessairement la plus abondante quantité de perspectives visuelles; le site patrimonial étant jusqu'à un certain point replié sur lui-même. De plus, ces perspectives peuvent évidemment avoir comme fond de scène des éléments du paysage externe, plus ou moins rapproché. Ainsi par

exemple, la topographie du site patrimonial permet de dégager quelques vues au sud, vers le promontoire de Québec et, au nord, vers le piedmont laurentien.

De façon générale, cet inventaire ne traite pas des perspectives dites dignes de mention. Il importe donc de garder à l'esprit qu'en raison du statut particulier du site patrimonial, il est nécessaire de prendre tous les points de vue en considération lors d'interventions sur la morphologie de son tissu urbain et de s'interroger sur l'aspect contributif de ces interventions quant à l'enrichissement des perspectives visuelles et la lecture de l'espace urbain.

Dans le cas où une perspective visuelle digne de mention est largement occultée par des anomalies importantes ou des barrières visuelles, elle sera accolée du préfixe « potentiellement » et traitée dans cet inventaire pour en faire ressortir les contraintes à potentiellement atténuer.



Figure 18: Le noyau villageois institutionnel

3.3 UNITÉS DE PAYSAGE

Le territoire à l'étude se divise en trois grandes unités de paysage.

Le noyau villageois institutionnel

Cette première unité de paysage regroupe tout le bâti spécialisé (institutionnel) implanté à la fois à l'intérieur de la réserve des Jésuites et sur les terres de la commune. Elle comprend aussi les terrains vacants (aujourd'hui des parcs) qui entourent ces institutions et qui correspondaient autrefois à des parties de la réserve et de la commune. Par rapport au tissu villageois, les parcelles, le gabarit et la forme du bâti sont beaucoup plus imposants et illustrent leur caractère d'exception. La forme irrégulière du pourtour de cette unité de paysage est due aux morcellements successifs qui ont permis d'implanter du bâti de base sur les rues du Trait-Carré Est et Ouest, à même la commune ou la réserve. Par extension, cette unité inclut également le moulin des Jésuites, lui-même un équipement collectif nécessaire au noyau villageois mais implanté de façon excentrique.

Le noyau villageois résidentiel

Cette unité se déploie de part et d'autre des parcours Le Trait-Carré Est et Ouest, ainsi que le long des parcours fondateurs (1^{re} Avenue et boulevard Louis-XIV). La fonction principale du pôle villageois est majoritairement résidentielle et prend place dans le bâti de base réparti autour de l'ancien territoire de la commune et de la réserve des Jésuites. L'orientation du bâti, l'implantation en arrière-lot, le bâti résidentiel et agricole ancien et les lots issus du mode de découpage agricole en forme de pointe sont autant d'éléments caractéristiques de cette unité de paysage.



Figure 19: Le noyau villageois résidentiel



Figure 20: Le boulevard urbain

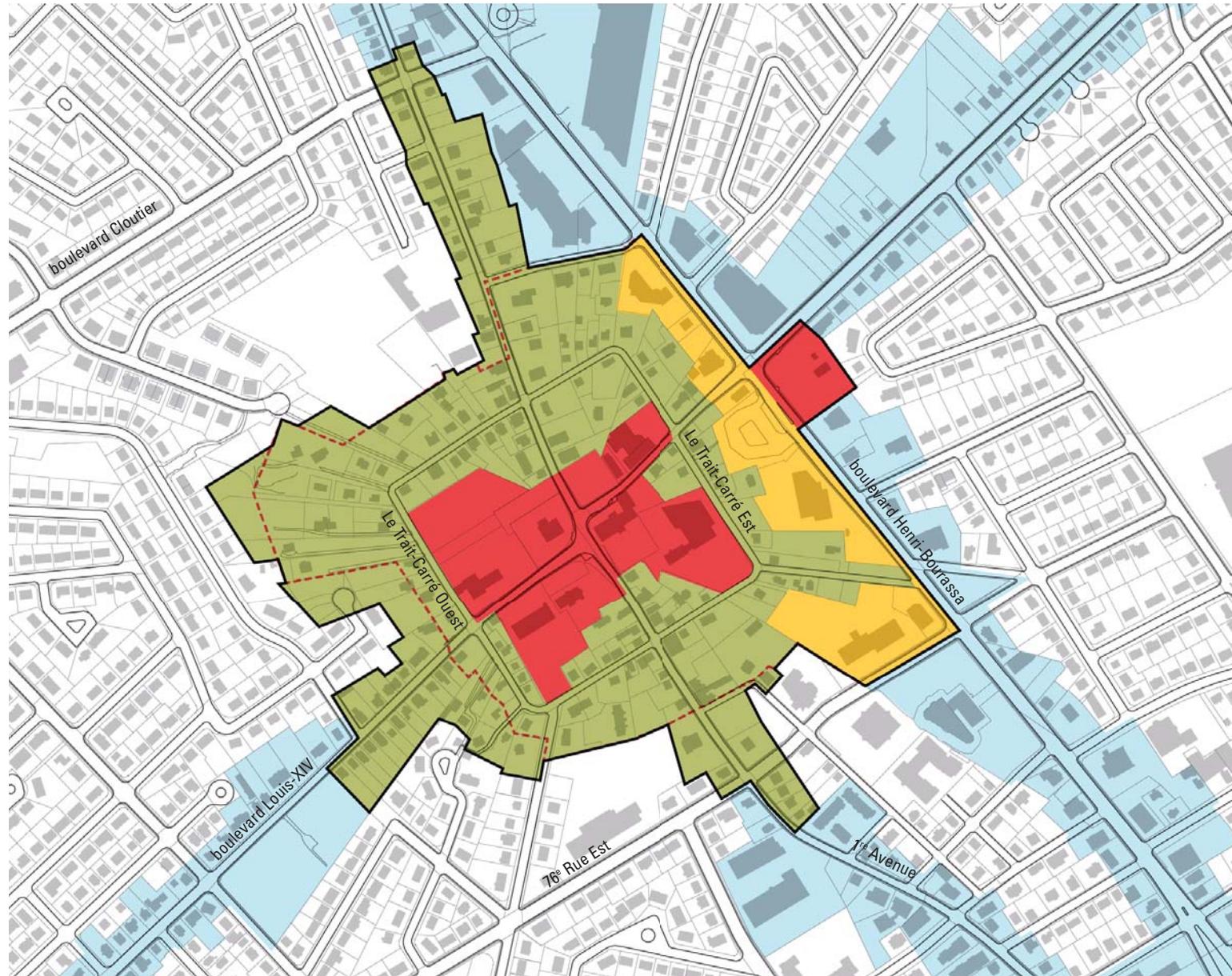


Figure 21: Unités de paysage

Le boulevard urbain

Implanté au cours des années 1930 comme parcours de substitution à la 1^{re} Avenue, le boulevard Henri-Bourassa est devenu avec le temps le pôle linéaire commercial de Charlesbourg. La nature et la morphologie du tissu urbain qu'on y trouve le distinguent du reste du territoire à l'étude et des autres parcours le bâti commercial de grand gabarit, les importants stationnements de surface et le couvert végétal déficient et irrégulier caractérisent aujourd'hui cette unité de paysage.

Les parcours d'approche

Situé dans la zone d'influence, les parcours d'approche sont constitués des principales voies de circulation qui mènent à l'intérieur du site patrimonial : la 1^{re} Avenue et les boulevards Louis-XIV et Henri-Bourassa. Ils permettent notamment de comprendre la situation morphologique du site patrimonial à l'égard d'un territoire plus large, en l'occurrence le Trait-Carré lui-même. Ils affichent sur leur rive, des variations d'intensités liées à la densité et aux fonctions, une sorte de progression à mesure que l'on s'approche du site patrimonial. Ils procurent aussi certaines vues sur le repère urbain qu'est l'église Saint-Charles-Borromée.

- Territoire à l'étude
- Limite de l'arrondissement historique de Charlesbourg
- Noyau villageois institutionnel
- Noyau villageois résidentiel
- Boulevard urbain
- Parcours d'approche

3.4 ORGANISATION DE L'INVENTAIRE

L'inventaire des perspectives visuelles est organisé selon trois grandes familles :

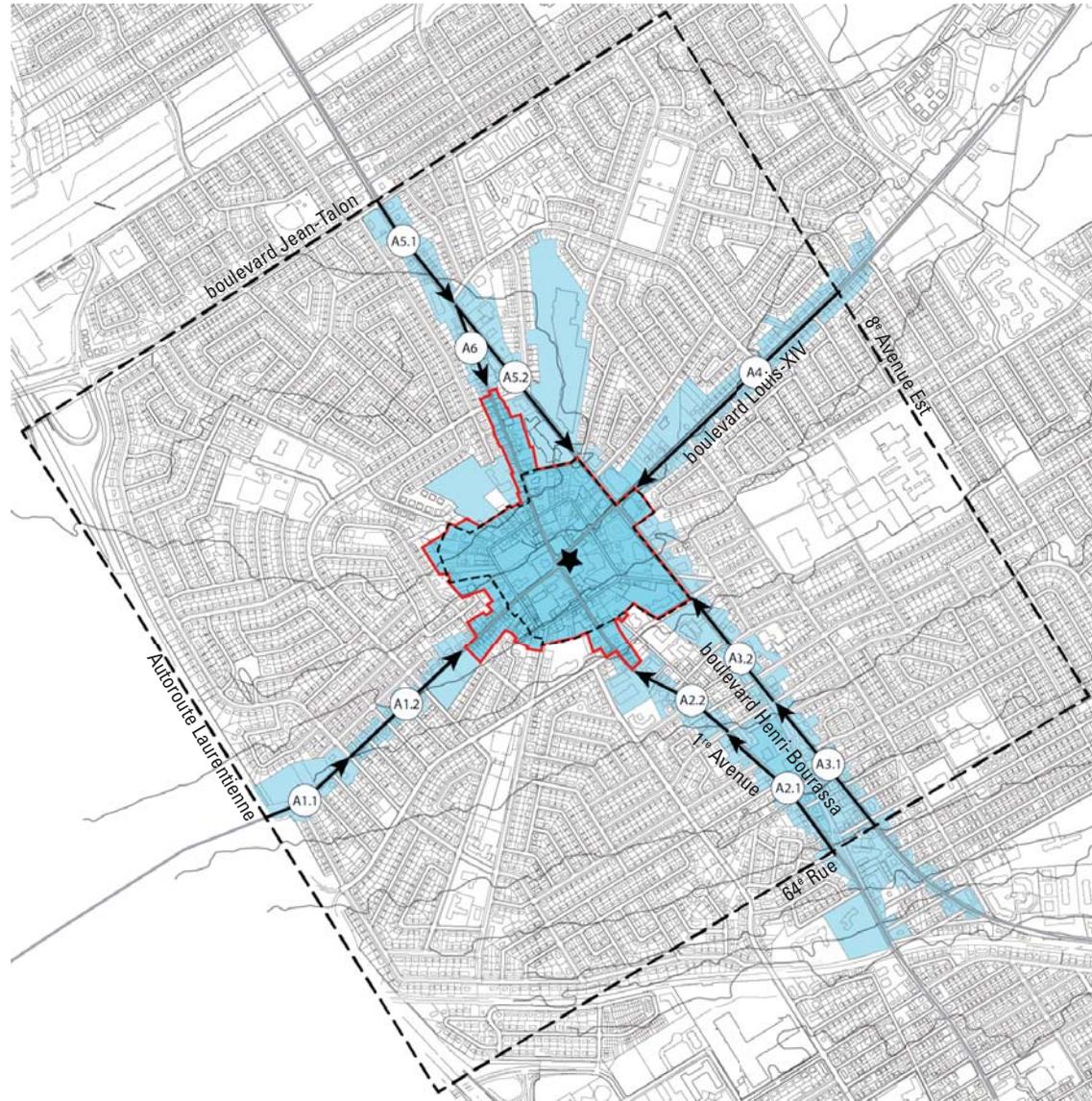
- les points de vue extérieurs;
- les parcours d'approche;
- les perspectives visuelles internes.

3.4.1 LES POINTS DE VUE EXTÉRIEURS

Comme le mentionne Nicholas Roquet dans *Conserver et mettre en valeur l'arrondissement historique de Charlesbourg* :

« [Le site patrimonial de Charlesbourg] a une présence modeste dans le paysage régional. Vus de la colline de Québec, les clochers de l'église Saint-Charles-Borromée en sont le seul élément distinctif; leur mise en lumière contribue donc à la mise en valeur [du site patrimonial] au niveau régional. »

Les vues depuis l'extérieur sont très limitées et peu marquantes dans le paysage urbain. Depuis certains points d'observation précis de la Haute-Ville de Québec et en portant une attention particulière, il est possible d'apercevoir les clochers de l'église.



3.4.2 LES PARCOURS D'APPROCHE

De façon générale, l'encadrement visuel des séquences d'approche au site patrimonial, qu'il soit bâti ou végétal, se resserre à mesure qu'on approche du centre du Trait-Carré, à l'exception de celles sur le boulevard Henri-Bourassa, où l'encadrement visuel demeure relativement large et peu structuré.

La présence visuelle des clochers de l'église Saint-Charles-Borromée comme point focal des séquences visuelles ne se fait sentir de façon significative que sur le boulevard Louis-XIV, depuis l'est. Autrement, ces derniers sont presque absents du paysage et n'apparaissent qu'une fois à quelques mètres de distance de l'église.

Sur les principaux parcours d'approche, ni le mobilier urbain, ni l'éclairage urbain ou l'affichage public et commercial n'est vraiment distinctif à l'intérieur des limites du Trait-Carré, contrairement à ce qui a été fait à l'intérieur des limites du site patrimonial.

Ainsi, la lecture des limites du Trait-Carré depuis les principaux parcours d'approche demeure peu marquée. Très peu d'indices visuels dans le paysage urbain laissent présager la présence néanmoins importante de cette composante externe du site patrimonial. Ces indices sont plutôt présents une fois les limites du site patrimonial franchies (voir l'analyse des perspectives visuelles internes de la section suivante).

Figure 22: Parcours d'approche



A1.1. BOULEVARD LOUIS-XIV



A1.2. BOULEVARD LOUIS-XIV

DIRECTION	EST	EST
POINT FOCAL	•	•
DESCRIPTION	Depuis l'autoroute Laurentienne, jusqu'à l'avenue Trudelle. Secteur hétérogène.	Entre l'avenue Trudelle et les limites du territoire à l'étude. Secteur relativement homogène de bâti résidentiel de gabarit similaire. La succession de bâti de base ancien permet de comprendre l'approche vers le site patrimonial.
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Bâti de base 	<ul style="list-style-type: none"> • Bâti de base • Encadrement visuel bâti relativement continu • Cimetière de la paroisse de Saint-Charles-Borromée
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	L'entrée dans le Trait-Carré devrait être marquée davantage.	



A2.1. 1^{RE} AVENUE



A2.2. 1^{RE} AVENUE

DIRECTION	NORD	NORD
POINT FOCAL	•	•
DESCRIPTION	Depuis le haut du coteau, jusqu'à la 70 ^e Rue Est. Secteur hétérogène qui inclut la bifurcation de l'avenue Isaac-Bédard.	Entre la 70 ^e Rue Est et le secteur à l'étude. Secteur relativement homogène de bâti résidentiel de gabarit similaire. La succession de bâti de base ancien permet de comprendre l'approche vers le site patrimonial.
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Bâti de base 	<ul style="list-style-type: none"> • Bâti de base • Encadrement visuel relativement continu
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	L'encadrement visuel pourrait être amélioré par des alignements d'arbres pour les édifices à forte marge de recul avant.	



A3.1. BOULEVARD HENRI-BOURASSA



A3.2. BOULEVARD HENRI-BOURASSA

DIRECTION	NORD	NORD
POINT FOCAL	•	•
DESCRIPTION	Depuis le haut du coteau, jusqu'à la 70 ^e Rue Est. Secteur relativement hétérogène qui inclut la bifurcation de l'avenue Isaac-Bédard.	Entre la 70 ^e Rue Est et le secteur à l'étude. Secteur hétérogène, qui se termine au pôle du bureau d'arrondissement.
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Bâti de base 	<ul style="list-style-type: none"> Centre communautaire et CLSC Alignement d'arbre encadrant la voie sur les du Centre communautaire
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	Les aménagements paysagers et alignement d'arbre aident à resserrer l'encadrement visuel autrement trop évasif créé par la jonction avec l'avenue Isaac-Bédard. Le bâti mixte et résidentiel est de petit gabarit pour le boulevard.	L'encadrement visuel pourrait être amélioré par des alignements d'arbres pour les édifices à forte marge de recul avant.



A4. BOULEVARD LOUIS-XIV



A5.1. BOUELAVRD HENRI-BOURASSA

DIRECTION	OUEST	SUD
POINT FOCAL	<ul style="list-style-type: none"> Clochers de l'église Saint-Charles-Borromée 	<ul style="list-style-type: none">
DESCRIPTION	Depuis l'avenue de Flandres jusqu'au territoire à l'étude. Secteur homogène de bâti résidentiel de gabarit similaire.	Depuis le boulevard Jean-Talon jusqu'à la bifurcation avec la 1 ^{re} Avenue. Secteur hétérogène.
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Bâti de base 	<ul style="list-style-type: none">
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS		L'encadrement visuel pourrait être amélioré par des alignements d'arbres pour les édifices à forte marge de recul avant.



crédits : Google

A5.2. BOULEVARD HENRI-BOURASSA



crédits : Google

A6. 1^{RE} AVENUE

DIRECTION	SUD	SUD
POINT FOCAL	<ul style="list-style-type: none"> Promontoire de Québec 	<ul style="list-style-type: none">
DESCRIPTION	Depuis la bifurcation de la 1 ^{re} Avenue jusqu'au territoire à l'étude. Secteur très hétérogène, incluant le Carrefour Charlesbourg.	Depuis le boulevard Henri-Bourassa jusqu'au territoire à l'étude. Secteur déstructuré en partie par les commerces sur le boulevard Henri-Bourassa.
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Alignement de jeunes arbres devant les stationnements de surface 	<ul style="list-style-type: none"> Bâti de base
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	L'encadrement visuel pourrait être amélioré par des alignements d'arbres pour les édifices à forte marge de recul avant.	L'encadrement visuel pourrait être amélioré par des alignements d'arbres sur les lots en friche et les arrière-cours des édifices commerciaux du boulevard Henri-Bourassa.

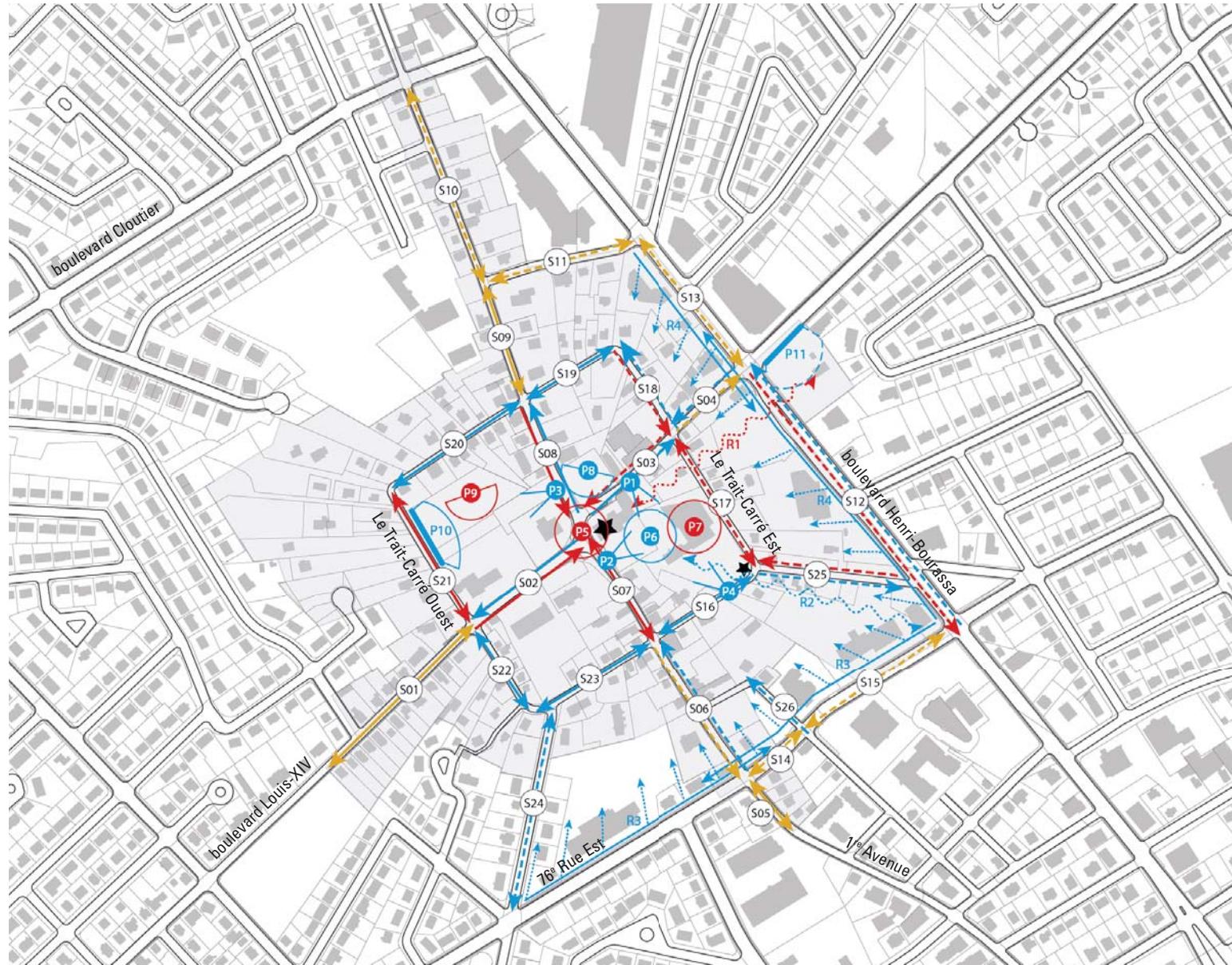
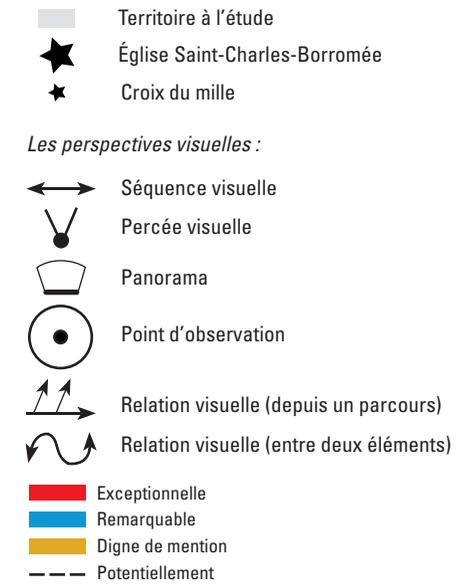


Figure 23: Perspectives visuelles internes au territoire à l'étude

3.4.3 LES PERSPECTIVES VISUELLES

Les perspectives visuelles répertoriées dans cet inventaire sont toutes issues du domaine public. La majorité des perspectives visuelles exceptionnelles s'orientent et se concentrent vers le centre du Trait-Carré, avec comme point focal les clochers de l'église Saint-Charles-Borromée. Le Trait-Carré Est et Ouest sont les parcours privilégiés pour la lecture des traces du découpage cadastral original : on peut y observer les lots agricoles en pointe de tarte et l'emboîtement concentrique de l'ancienne commune et de la réserve des Jésuites, marquées par la présence du bâti institutionnel. Le boulevard Henri-Bourassa et la 76^e Rue Est permettent de nombreuses relations visuelles (certaines plus directes que d'autres) entre le site patrimonial et le reste du paysage urbain du Trait-Carré.



4.1 SÉQUENCES VISUELLES

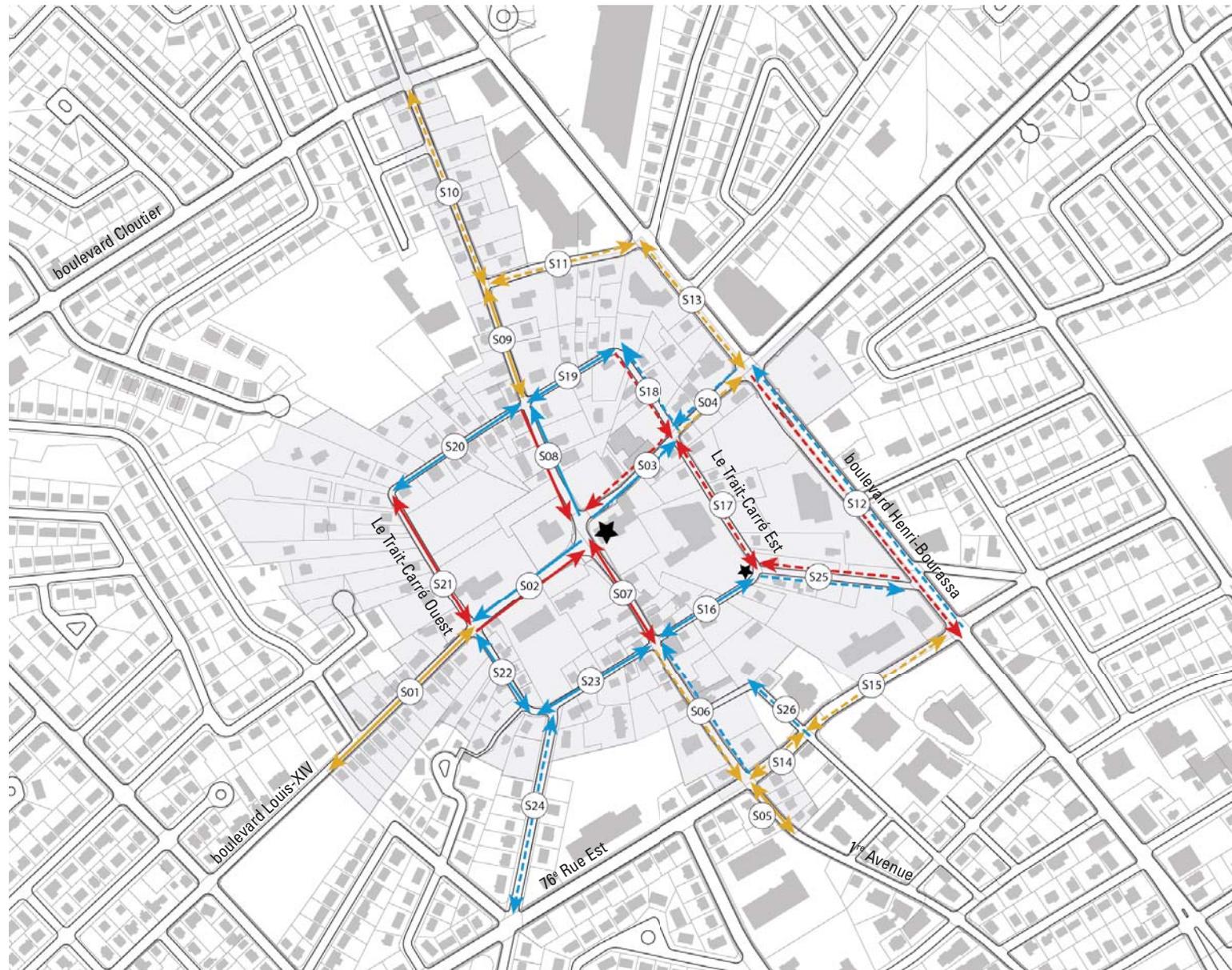


Figure 24: Séquences visuelles

- Territoire à l'étude
- ★ Église Saint-Charles-Borromée
- ★ Croix du mille
- Les perspectives visuelles :
- ↔ Séquence visuelle
- Exceptionnelle
- Remarquable
- Digne de mention
- Potentiellement



S01. BOULEVARD LOUIS-XIV

S02. BOULEVARD LOUIS-XIV

DIRECTION	EST	OUEST	EST	OUEST
TYPE DE SÉQUENCE	DIGNE DE MENTION		REMARQUABLE	INTÉRESSANTE
POINT FOCAL	•		• Église Saint-Charles-Borromée	•
DESCRIPTION	Approche vers le centre institutionnel, correspond à l'étirement du noyau villageois sur un parcours fondateur		Séquence traversant l'ancienne commune et la réserve des Jésuites sur un parcours fondateur	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Bâti de base Encadrement visuel bâti soutenu par l'implantation de type villageoise 		<ul style="list-style-type: none"> Ancien couvent des Sœurs du Bon-Pasteur Presbytère Saint-Charles-Borromée Ancienne salle paroissiale École Odilon-Gauthier Alignement d'arbres encadrant la vue 	
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	Présence visuelle importante des fils électriques.		Présence visuelle importante du stationnement en façade de l'ancienne salle paroissiale pouvant être atténuée davantage.	



S03. BOULEVARD LOUIS-XIV

S04. BOULEVARD LOUIS-XIV

DIRECTION	EST	OUEST	EST	OUEST
TYPE DE SÉQUENCE	INTÉRESSANTE	POTENTIELLEMENT REMARQUABLE	POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE
POINT FOCAL	•	• Église et presbytère Saint-Charles-Borromée	•	• Clochers de l'église Saint-Charles-Borromée
DESCRIPTION	Séquence traversant l'ancienne commune et la réserve des Jésuites sur un parcours fondateur		Approche vers le centre institutionnel, correspond à l'étiement du noyau villageois sur un parcours fondateur	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Bâti de base • Église Saint-Charles-Borromée • Parc Sacré-Cœur • Alignement d'arbres encadrant partiellement la vue 		<ul style="list-style-type: none"> • Bâti de base 	
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	Présence visuelle du stationnement en façade de l'édifice commercial pouvant être atténué davantage.		Présence de stationnement en marge avant perpendiculaire à la rue. Présence d'un terrain non-aménagé et non-construit. Encadrement visuel irrégulier.	

S05

S05

S06

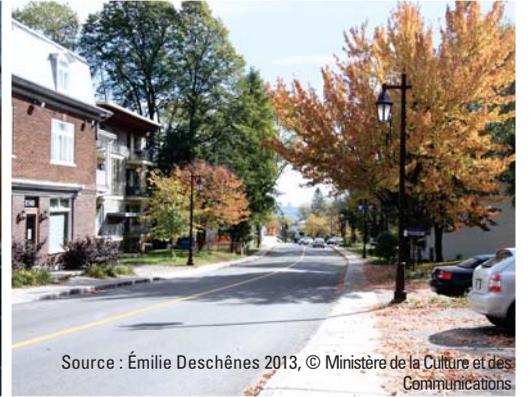
S06

S05. 1^{re} AVENUES06. 1^{re} AVENUE

DIRECTION	NORD	SUD	NORD	SUD
TYPE DE SÉQUENCE	DIGNE DE MENTION	DIGNE DE MENTION	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE	POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION
POINT FOCAL	•	•	• Clochers de l'église Saint-Charles-Borromée	•
DESCRIPTION	Approche vers le centre institutionnel, correspond à l'étiement du noyau villageois sur un parcours fondateur		Approche vers le centre institutionnel, correspond à l'étiement du noyau villageois sur un parcours fondateur	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Bâti de base • Encadrement visuel bâti soutenu par l'implantation de type villageoise • Alignement d'arbres encadrant partiellement la vue 		<ul style="list-style-type: none"> • Bâti de base • Encadrement visuel bâti partiel de l'implantation de type villageoise (portion nord) 	
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	Présence visuelle des fils électriques.		<p>Dans la portion sud, présence visuelle importante de grandes aires asphaltées et de stationnement qui devraient être dissimulés.</p> <p>Encadrement visuel faible sur la portion sud de la séquence.</p>	



Source : Émilie Deschênes 2013, © Ministère de la Culture et des Communications



Source : Émilie Deschênes 2013, © Ministère de la Culture et des Communications

S07. 1^{re} AVENUE

S08. 1^{re} AVENUE

DIRECTION	NORD	SUD	NORD	SUD
TYPE DE SÉQUENCE	REMARQUABLE	REMARQUABLE	INTÉRESSANTE	REMARQUABLE
POINT FOCAL	<ul style="list-style-type: none"> Église Saint-Charles-Borromée 	<ul style="list-style-type: none"> Promontoire de Québec 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Promontoire de Québec
DESCRIPTION	Séquence traversant l'ancienne commune et la réserve des Jésuites sur un parcours fondateur		Séquence traversant l'ancienne commune et la réserve des Jésuites sur un parcours fondateur	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Bâti de base Encadrement visuel bâti soutenu par l'implantation de type villageoise (portion sud) Église Saint-Charles-Borromée Bibliothèque P-A Paiement et ancien collège des Pères Maristes (et le parvis) Ancienne salle paroissiale Transition marquée entre la réserve des Jésuites et l'ancienne commune (maintenant lotie) 		<ul style="list-style-type: none"> Bâti de base Presbytère Saint-Charles-Borromée Parc Sacré-Cœur Parc de la Commune Alignement d'arbres encadrant partiellement la vue Transition marquée entre la réserve des Jésuites et l'ancienne commune (maintenant lotie) 	
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	Présence visuelle importante du stationnement en façade de l'ancienne salle paroissiale pouvant être atténué davantage. Présence d'une maison ancienne abandonnée nécessitant réparations et entretien.		Présence de stationnement en marge avant perpendiculaire à la rue.	



S09. 1^{re} AVENUE

S10. 1^{re} AVENUE

DIRECTION	NORD	SUD	NORD	SUD
TYPE DE SÉQUENCE	DIGNE DE MENTION	DIGNE DE MENTION	POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION	POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION
POINT FOCAL	•	•	• Piedmont laurentien	•
DESCRIPTION	Approche vers le centre institutionnel, correspond à l'étirement du noyau villageois sur un parcours fondateur		Approche vers le centre institutionnel, correspond à l'étirement du noyau villageois sur un parcours fondateur	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Bâti de base Alignement d'arbres encadrant la vue (rive est seulement) 		<ul style="list-style-type: none"> Bâti de base 	
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p>Encadrement visuel partiel du bâti de base à implantation villageoise. Présence d'un imposant stationnement en façade principale qui devrait être dissimulé. Présence d'affichage commercial mal intégré au paysage.</p>		<p>Encadrement végétal faible. Encadrement visuel partiel du bâti de base à implantation villageoise. Présence de lots non-construits en portion nord et vue directe sur les arrière-cours du bâti commercial sur Henri-Bourassa. Présence visuelle importante des fils électriques.</p>	



Source : Émilie Deschênes 2013, © Ministère de la Culture et des Communications

S11. 83° RUE EST

S12. BOULEVARD HENRI-BOURASSA

DIRECTION	EST	OUEST	NORD	SUD
TYPE DE SÉQUENCE	POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION	POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE	POTENTIELLEMENT REMARQUABLE
POINT FOCAL	•	•	•	• Promontoire de Québec et rive-sud du fleuve Saint-Laurent
DESCRIPTION	Parcours d'implantation récent (milieu du 20 ^e siècle)		Boulevard commercial urbain	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Bâti de base 		<ul style="list-style-type: none"> Moulin des Jésuites Alignement d'arbres encadrant partiellement la vue (rive ouest seulement) Indices du découpage cadastral en étoile (alignement d'arbres et rues) 	
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p>Encadrement visuel faible.</p> <p>Présence visuelle importante des arrière-cours et des stationnements du bâti commercial sur Henri-Bourassa qui devraient être dissimulés.</p> <p>Présence visuelle importante des fils électriques.</p>		<p>Présence visuelle importante de stationnements en façade.</p> <p>Présence visuelle des fils électriques.</p> <p>Indices du découpage cadastral en étoile pas suffisamment nombreux et mis en valeur.</p>	



S13. BOULEVARD HENRI-BOURASSA

S14. 76^E RUE EST

DIRECTION	NORD	SUD	EST	OUEST
TYPE DE SÉQUENCE	POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION	POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION	POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION	POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION
POINT FOCAL	•	• Promontoire de Québec	• Site du garage municipal	•
DESCRIPTION	Boulevard commercial urbain		Parcours directeur récent (milieu du 20 ^e siècle)	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	•		• Vues latérales sur les clochers de l'église Saint-Charles-Borromée	
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	Encadrement visuel faible. Présence visuelle importante de stationnements en façade et de murets de soutènement. Présence visuelle des fils électriques. Absence d'indices du découpage cadastral en étoile.		Encadrement visuel faible. Présence visuelle importante de stationnements en façade. Présence visuelle des fils électriques.	



crédits : Google



Source : Émilie Deschênes 2013, © Ministère de la Culture et des Communications

S15. 76^E RUE EST**S16. LE TRAIT-CARRÉ EST**

DIRECTION	EST	OUEST	EST	OUEST
TYPE DE SÉQUENCE	POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION	POTENTIELLEMENT DIGNE DE MENTION	INTÉRESSANTE	INTÉRESSANTE
POINT FOCAL	•	• Station-service	• Bâti de base à angle	•
DESCRIPTION	Parcours directeur récent (milieu du 20 ^e siècle)		Parcours d'implantation du noyau villageois	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Alignement d'arbres encadrant partiellement la vue (rive sud seulement) 		<ul style="list-style-type: none"> Bâti de base Façades orientées vers le centre du Trait-Carré Vues latérales sur la bibliothèque P-A Paiement et ancien collège des Pères Maristes Indices du découpage cadastral en étoile (alignement d'arbres, clôture, implantation du bâti secondaire, rue) 	
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p>Encadrement visuel faible</p> <p>Présence visuelle importante de larges stationnements</p> <p>Présence visuelle des fils électriques.</p> <p>Absence d'indices du découpage cadastral en étoile absents.</p>		<p>Présence visuelle du stationnement de la bibliothèque et des conteneurs à vidanges qui pourraient être dissimulés davantage.</p>	



Source : Émilie Deschênes 2013, © Ministère de la Culture et des Communications

S17. LE TRAIT-CARRÉ EST

S18. LE TRAIT-CARRÉ EST

DIRECTION	NORD	SUD	NORD	SUD
TYPE DE SÉQUENCE	POTENTIELLEMENT REMARQUABLE	POTENTIELLEMENT REMARQUABLE	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE	POTENTIELLEMENT REMARQUABLE
POINT FOCAL	•	•	• Bâti de base à angle	• Promontoire de Québec
DESCRIPTION	Parcours d'implantation du noyau villageois		Parcours d'implantation du noyau villageois	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Bâti de base • Façades orientées vers le centre du Trait-Carré • Implantations en arrière-lot • Bibliothèque P-A Paiement et ancien collège des Pères Maristes • Vues latérales sur les clochers de l'église Saint-Charles-Borromée • Alignement d'arbres encadrant partiellement la vue • Indices du découpage cadastral en étoile (alignements d'arbres, clôtures, implantation du bâti secondaire, rue, allées privées) • Croix du mille 		<ul style="list-style-type: none"> • Bâti de base • Façades orientées vers le centre du Trait-Carré • Implantations en arrière-lot • Indices du découpage cadastral en étoile (alignements d'arbres, allées privées) 	
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	Présence d'un lot non-construit sur la rive extérieure du parcours d'implantation et vue latérale sur les cours arrières des bâtiments commerciaux sur Henri-Bourassa.		Présence visuelle sur rue du stationnement de l'édifice commercial qui pourrait être dissimulé davantage. Quelques vues latérales partielles sur le bâti commercial sur Henri-Bourassa et leurs cours arrières.	



S19. LE TRAIT-CARRÉ EST

S20. LE TRAIT-CARRÉ OUEST

DIRECTION	OUEST	EST	OUEST	EST
TYPE DE SÉQUENCE	INTÉRESSANTE	INTÉRESSANTE	INTÉRESSANTE	INTÉRESSANTE
POINT FOCAL	•	• Bâti de base à angle	• Bâti de base à angle	• Bâti de base à angle
DESCRIPTION	Parcours d'implantation du noyau villageois		Parcours d'implantation du noyau villageois	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Bâti de base • Façades orientées vers le centre du Trait-Carré • Implantations en arrière-lot • Vues latérales partielles sur les clochers de l'église Saint-Charles-Borromée • Alignement d'arbres encadrant partiellement la vue • Nombreux indices du découpage cadastral en étoile (alignements d'arbres, clôtures, implantation du bâti secondaire, allées privées) 		<ul style="list-style-type: none"> • Bâti de base • Façades orientées vers le centre du Trait-Carré • Implantations en arrière-lot (parfois double) • Bâti agricole • Vues latérales sur le parc de la Commune et l'ancien couvent des Sœur du Bon-Pasteur • Alignement d'arbres encadrant partiellement la vue • Indices du découpage cadastral en étoile (alignements d'arbres, clôtures, implantation du bâti secondaire, allées privées) 	
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS			Présence d'un stationnement en marge avant perpendiculaire à la rue.	

S21

S21

S22

S22



Source : Émilie Deschênes 2013, © Ministère de la Culture et des Communications

S21. LE TRAIT-CARRÉ OUEST

S22. LE TRAIT-CARRÉ OUEST

DIRECTION	SUD	NORD	SUD	NORD
TYPE DE SÉQUENCE	REMARQUABLE	REMARQUABLE	INTÉRESSANTE	INTÉRESSANTE
POINT FOCAL	<ul style="list-style-type: none"> Promontoire de Québec 	<ul style="list-style-type: none"> Bâti de base à angle 	<ul style="list-style-type: none"> Bâti de base à angle et promontoire de Québec 	<ul style="list-style-type: none">
DESCRIPTION	Parcours d'implantation du noyau villageois		Parcours d'implantation du noyau villageois	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Bâti de base Façades orientées vers le centre du Trait-Carré Implantations en arrière-lot Implantations de type rural Ancien couvent des Sœurs du Bon-Pasteur Parc de la Commune Nombreux indices du découpage cadastral en étoile (alignements d'arbres, clôtures, implantation du bâti secondaire, allées privées) 		<ul style="list-style-type: none"> Bâti de base Façades orientées vers le centre du Trait-Carré Implantation en arrière-lot (parfois double) Implantations de type rural Vues latérales partielles sur l'école Odilon-Gauthier Indices du découpage cadastral en étoile (alignements d'arbres, clôtures, implantation du bâti secondaire, allées privées) 	
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS				



S23. LE TRAIT-CARRÉ OUEST

S24. AVENUE PAUL-COMTOIS

DIRECTION	OUEST	EST	SUD	NORD
TYPE DE SÉQUENCE	INTÉRESSANTE	INTÉRESSANTE	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE
POINT FOCAL	•	•	• Promontoire de Québec	• Clochers de l'église Saint-Charles-Borromée
DESCRIPTION	Parcours d'implantation du noyau villageois		Parcours d'implantation récent (milieu du 20 ^e siècle) suivant le cadastre ancien	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Bâti de base • Implantations en arrière-lot • Vues latérales sur École Odilon-Gauthier, ancienne salle paroissiale et clochers de l'église Saint-Charles-Borromée • Quelques indices du découpage cadastral en étoile (alignements d'arbres, clôtures, bâti trapézoïdale) 		<ul style="list-style-type: none"> • Bâti de base • Indices du découpage cadastral en étoile (la rue elle-même) • Alignement d'arbres encadrant partiellement la vue 	
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	Présence visuelle du stationnement arrière de l'école Odilon-Gauthier qui pourrait être atténué.		Présence visuelle importante du stationnement du C.F.P. Le Fierbourg devant être atténué. Encadrement visuel faible.	

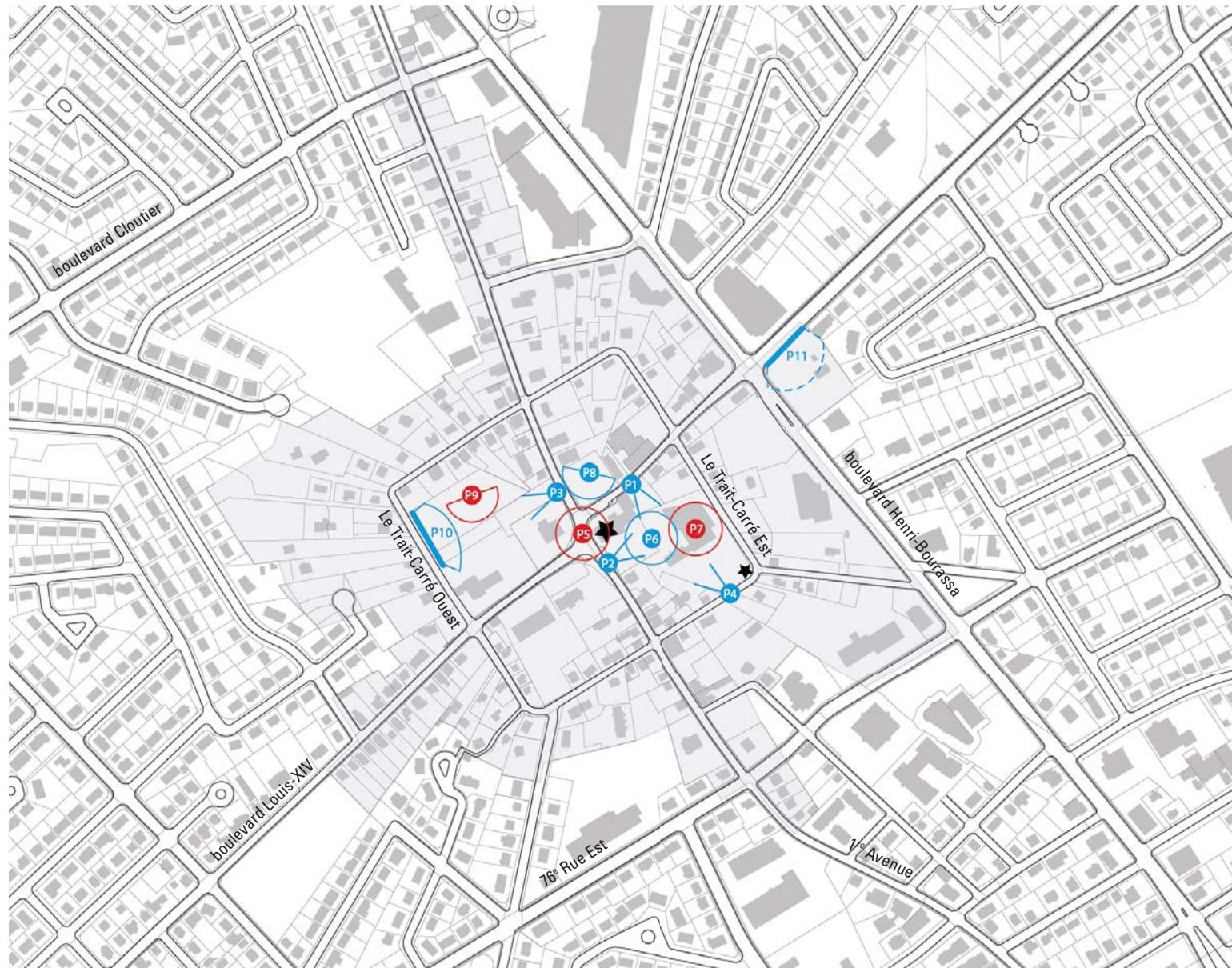


S25. CHEMIN SAMUEL

S26. AVENUE THOMAS-BAILLARGÉ

DIRECTION	EST	OUEST	NORD	
TYPE DE SÉQUENCE	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE	POTENTIELLEMENT REMARQUABLE	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE	
POINT FOCAL	•	• Croix du mille et bibliothèque	• Clochers de l'église Saint-Charles-Borromée	
DESCRIPTION	Parcours d'implantation récent (milieu du 20 ^e siècle) suivant le cadastre ancien et un chemin privé		Parcours d'implantation récent (milieu du 20 ^e siècle) suivant le cadastre ancien	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Bâti de base • Indices du découpage cadastral en étoile (la rue elle-même) • Alignement d'arbres encadrant partiellement la vue 		<ul style="list-style-type: none"> • Bâti de base • Indices du découpage cadastral en étoile (la rue elle-même) • Bâti agricole 	
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	<p>Présence de deux terrains vacants non-construits.</p> <p>Présence visuelles de la cour arrière du garage municipal.</p> <p>Présence visuelle des cours arrières des commerces sur Henri-Bourassa qui pourrait être atténuées davantage.</p>		<p>Présence visuelle importantes du stationnement de la caisse populaire Desjardins devant être atténuée.</p> <p>Encadrement visuel très faible.</p>	

4.2 PERCÉES, PANORAMAS ET POINT D'OBSERVATION



- Territoire à l'étude
- Église Saint-Charles-Borromée
- Croix du mille
- Les perspectives visuelles :*
- Percée visuelle
- Panorama
- Point d'observation
- Exceptionnelle
- Remarquable
- Digne de mention
- Potentiellement

Figure 25: Percées, panoramas et points d'observation



P1. ARRIÈRE DE L'ÉGLISE



P2. PLACE DE LA BIBLIOTHÈQUE DEPUIS L'OUEST



P3. PARC DE LA COMMUNE DEPUIS L'EST



P4. ARRIÈRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Source : Émilie Deschênes 2013, © Ministère de la Culture et des Communications

	PERCÉE	PERCÉE	PERCÉE	PERCÉE
TYPE DE PERSPECTIVE	INTÉRESSANTE	INTÉRESSANTE	INTÉRESSANTE	INTÉRESSANTE
DESCRIPTION	Allée d'accès à la place de la bibliothèque derrière l'église Saint-Charles-Borromée		Accès au parc de la Commune depuis la 1 ^{re} Avenue	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Église Saint-Charles-Borromée Bibliothèque P-A Paiement et ancien collège des Pères Maristes (et le parvis) Promontoire de Québec en arrière-plan 	<ul style="list-style-type: none"> Église Saint-Charles-Borromée Bibliothèque P-A Paiement et ancien collège des Pères Maristes (et le parvis) Bâti de base encadrant la percée 	<ul style="list-style-type: none"> Parc de la commune Presbytère Saint-Charles-Borromée Bâti de base 	<ul style="list-style-type: none"> Clochers de l'église Saint-Charles-Borromée Bibliothèque P-A Paiement et ancien collège des Pères Maristes Indices du découpage cadastral en étoile (alignement d'arbres, clôture, allées)
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS		Conserver, restaurer et donner une vocation au bâti de base à l'abandon sur la 1 ^{re} Avenue.		Présence visuelle du stationnement de la bibliothèque et des conteneurs à vidanges qui pourraient être dissimulés davantage.



P5. CROISÉE DES CHEMINS

	POINT D'OBSERVATION
TYPE DE PERSPECTIVE	REMARQUABLE
DESCRIPTION	À la croisée des parcours fondateurs, ce point de repère embrasse les quatre propriétés publiques et semi-publiques
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Église Saint-Charles-Borromée • Bibliothèque P-A Paiement et ancien collège des Pères Maristes (et le parvis) • Presbytère Saint-Charles-Borromée • Ancienne salle paroissiale • Parc du Sacré-Cœur • Alignement d'arbres encadrant partiellement certaines portions de la vue • Bâti de base en second plan • Promontoire de Québec en arrière-plan
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	



P6. PLACE DE LA BIBLIOTHÈQUE

	POINT D'OBSERVATION
TYPE DE PERSPECTIVE	INTÉRESSANTE
DESCRIPTION	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Église Saint-Charles-Borromée • Bibliothèque P-A Paiement et ancien collège des Pères Maristes (et le parvis) • Ancienne salle paroissiale • Ancien couvent des Sœurs du Bon-Pasteur • Bâti de base en second plan
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	



P7. TOIT DE LA BILIOTHÈQUE

	POINT D'OBSERVATION
TYPE DE PERSPECTIVE	REMARQUABLE
DESCRIPTION	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Moulin des Jésuites • Église Saint-Charles-Borromée • Ancien collège des Pères Maristes • Ancien couvent des Sœurs du Bon-Pasteur • Ancienne salle paroissiale • Bâti de base • Indices du découpage cadastral en étoile (alignements d'arbres, clôtures, implantation du bâti secondaire, rue, allées privées) • Promontoire de Québec et rive-sud du fleuve Saint-Laurent en arrière-plan
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	



Source : Emilie Deschênes 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

P8. PARC DU SACRÉ-COEUR

	POINT D'OBSERVATION
TYPE DE PERSPECTIVE	INTÉRESSANTE
DESCRIPTION	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Église Saint-Charles-Borromée • Presbytère Saint-Charles-Borromée • Ancienne salle paroissiale • Bâti de base • Parc de la Commune
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	



P9. PARC DE LA COMMUNE

	POINT D'OBSERVATION
TYPE DE PERSPECTIVE	REMARQUABLE
DESCRIPTION	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Parc de la Commune • Presbytère Saint-Charles-Borromée • Clochers de l'église Saint-Charles-Borromée • Ancien couvent des Sœurs du Bon-Pasteur • Bâti de base • Façades orientées vers le centre du Trait-Carré • Nombreux indices du découpage cadastral en étoile (alignements d'arbres, clôtures, implantation du bâti secondaire, allées privées)
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	



Source : Émilie Deschênes 2013, © Ministère de la Culture et des Communications

P10. PARC DE LA COMMUNE DEPUIS L'OUEST



Source : Émilie Deschênes 2013, © Ministère de la Culture et des Communications

P11. MOULIN DES JÉSUITES DEPUIS LE SUD

	PANORAMA	PANORAMA
TYPE DE PERSPECTIVES	INTÉRESSANTE	INTÉRESSANTE
DESCRIPTION		
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Parc de la Commune • Presbytère Saint-Charles-Borromée • Clochers de l'église Saint-Charles-Borromée • Ancien couvent des Sœurs du Bon-Pasteur • Alignement d'arbres encadrant partiellement certaines portions de la vue 	<ul style="list-style-type: none"> • Moulin des Jésuites • Alignement d'arbres encadrant partiellement certaines portions de la vue • Traces du ruisseau du Moulin • Promontoire de Québec en arrière-plan
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS		Les traces du ruisseau du Moulin devraient être davantage mises en valeur, voir à ramener à la surface le ruisseau lui-même.

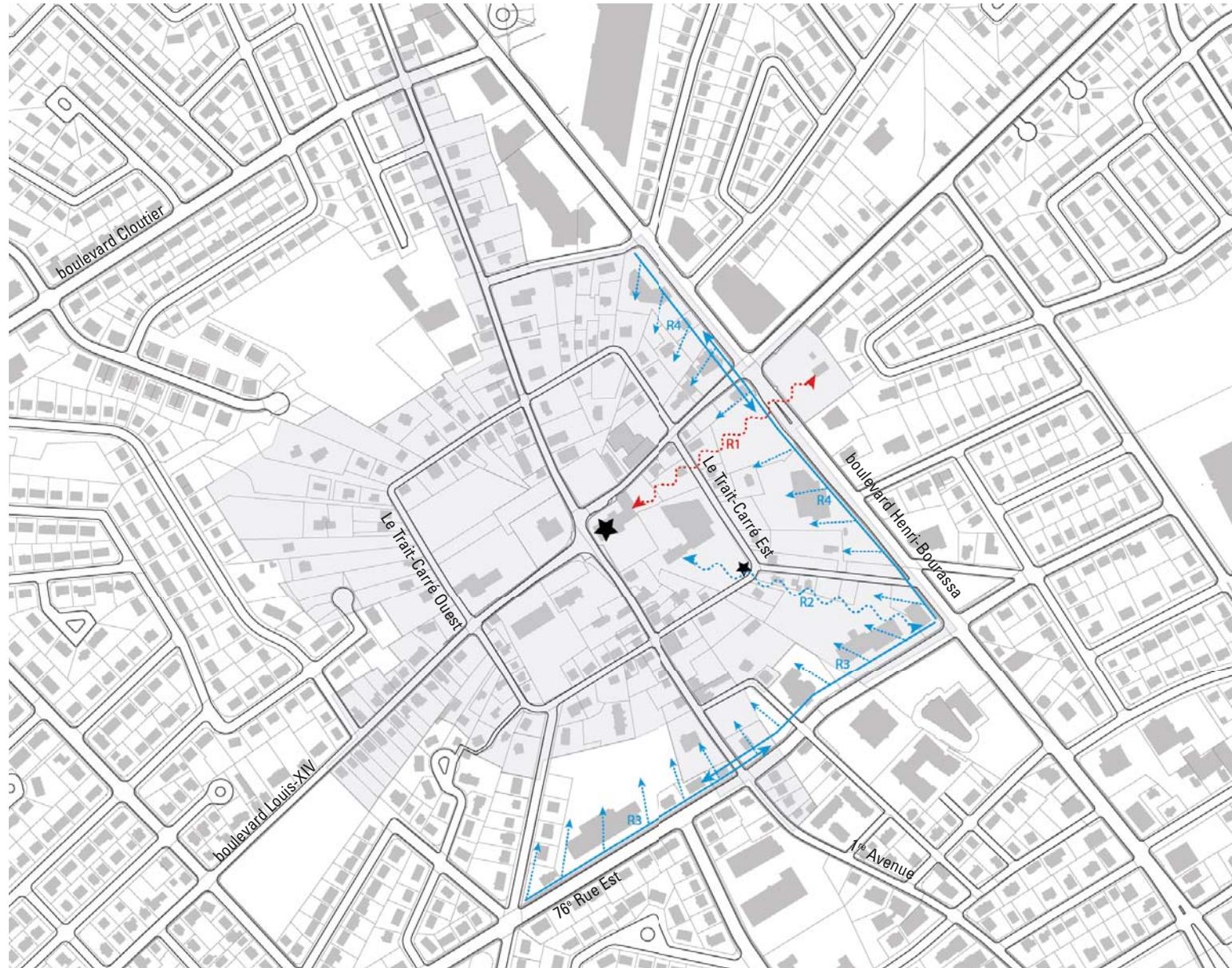


Figure 26: Relations visuelles

4.3 RELATIONS VISUELLES

- Territoire à l'étude
 - ★ Église Saint-Charles-Borromée
 - ★ Croix du mille
- Les perspectives visuelles :*
- ↔ Relation visuelle (depuis un parcours)
 - ↔ Relation visuelle (entre deux éléments)
- Exceptionnelle
 - Remarquable
 - Digne de mention
 - - - Potentiellement



R1. CENTRE INSTITUTIONNEL ET MOULIN DES JÉSUITES

R2. CENTRE INSTITUTIONNEL ET INTERSECTION HENRI-BOURASSA ET 76^E RUE EST

DIRECTION	EST	OUEST	EST	OUEST
TYPE DE RELATION	POTENTIELLEMENT REMARQUABLE	POTENTIELLEMENT REMARQUABLE	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE
POINT FOCAL	<ul style="list-style-type: none"> Moulin des Jésuites 	<ul style="list-style-type: none"> Clochers de l'église Saint-Charles-Borromée 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Clochers de l'église Saint-Charles-Borromée
DESCRIPTION	Relation visuelle fondamentale entre le centre institutionnel du Trait-Carré et le moulin des Jésuites situé à l'écart. La relation s'établit à travers des terrains publics.		Étroite relation visuelle entre le centre institutionnel du Trait-Carré et cette intersection importante de deux parcours directeurs. Par extension, cette relation lie visuellement l'ancien au nouveau pôle décisionnel de Charlesbourg. La relation s'établit à travers des terrains publics.	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Moulin des Jésuites Églises Saint-Charles-Borromée Bibliothèque P-A Paiement Bâti de base Alignement d'arbres encadrant partiellement la vue 		<ul style="list-style-type: none"> Clochers de l'église Saint-Charles-Borromée Croix de chemin Bibliothèque P-A Paiement et ancien collège des Pères Maristes Bâti de base Alignement d'arbres encadrant partiellement la vue Indices du découpage cadastral en étoile (alignement d'arbres, clôture) 	
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	Cette relation mériterait d'être accentuée par la gestion du couvert végétal et un éventuel réaménagement du terrain du terminus du RTC (terrain public).		Cette relation mériterait d'être accentuée par la gestion du couvert végétal et un éventuel réaménagement du terrain du garage municipal (terrain public).	



R3. TRAIT-CARRÉ ET 76^E RUE EST

R4. TRAIT-CARRÉ ET BOULEVARD HENRI-BOURASSA

DIRECTION	EST	OUEST	NORD	SUD
TYPE DE RELATION	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE	POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTE
POINT FOCAL	<ul style="list-style-type: none"> Clochers de l'église Saint-Charles-Borromée 	<ul style="list-style-type: none"> Clochers de l'église Saint-Charles-Borromée 	<ul style="list-style-type: none"> Clochers de l'église Saint-Charles-Borromée et bâti de base 	<ul style="list-style-type: none"> Clochers de l'église Saint-Charles-Borromée et bâti de base
DESCRIPTION	Relation visuelles composées de plusieurs petites percées entre le bâti depuis la voie public vers le centre du Trait-carré. La relation s'établie majoritairement à travers des terrains privés.		Relation visuelles composées de plusieurs petites percées entre le bâti depuis la voie public vers le centre du Trait-carré. La relation s'établie majoritairement à travers des terrains privés.	
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET PERMANENCES HISTORIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Bâti de base Bâti agricole Croisement avec un parcours fondateur (1^{re} Avenue) Indices du découpage cadastral en étoile (alignement d'arbres, clôture, rues) 		<ul style="list-style-type: none"> Bâti de base Façades orientées vers le centre du Trait-Carré Croisement avec un parcours fondateur (boulevard Louis-XIV) Indices du découpage cadastral en étoile (alignement d'arbres, clôture, rues) 	
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS				

BIBLIOGRAPHIE

Bélanger, Beauchemin Architectes (2005). *Inventaire et classification des perspectives visuelles de l'arrondissement historique de Beauport*. Étude réalisée pour la Ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Groupe A / Annexe U (2014). *Inventaire des perspectives visuelles : Site patrimonial du Vieux-Québec et secteur du Cap-Blanc (révision)*. Étude réalisée pour la Ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

LAROCHELLE, P.; GAUTHIER, P. (2003) *Les voies d'accès à la Capitale nationale du Québec et la qualité de la forme urbaine*. Montréal : Université de Montréal, Chaire en paysage et environnement.

Conseil du patrimoine culturel (2014). Plan de conservation : site patrimonial de Charlesbourg (projet pour consultation). Ministère de la Culture et des Communications du Québec. Version PDF. [En ligne] <http://www.cpcq.gouv.qc.ca/index.php?id=138>.

ROQUET, N. (2000) *Évaluation et mise en valeur des perspectives visuelles sur les fortifications et le Vieux-Québec*. Étude réalisée pour la Ville de Québec : Division de l'aménagement du territoire – Centre de développement économique et urbain.

Ville de Québec (2008). Arrondissement de Charlesbourg. Série Découvrir Québec. Réalisé dans le cadre de l'Entente de développement culturel entre le ministère de la Culture, des communications et de la Condition féminine.

Ville de Québec (2014). Règlement R.C.A.4V.Q 4 : Règlement de l'arrondissement Charlesbourg sur l'urbanisme. Version PDF. [En ligne] <http://reglements.ville.quebec.qc.ca/fr/showdoc/cr/R.C.A.4V.Q.4>.

